



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DREETS)

# **BILAN DU PLAN QUINQUENNAL « LOGEMENT D'ABORD ET LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME »**

## **EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR**

Mai 2023



## Éditorial de M. le Préfet de région

Mettre à l'abri toute personne en situation de détresse constitue un devoir inconditionnel inscrit dans la loi et qui oblige l'État et ses partenaires. Mais l'hébergement ne saurait représenter ni une finalité, ni une étape obligatoire. Au contraire, l'importance du logement dans la réussite d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle invite à rechercher, chaque fois que possible, l'accès direct au logement, ordinaire ou adapté, en tenant compte du projet des personnes et en les accompagnant autant que nécessaire. Accélération des parcours, accès direct à des solutions pérennes, mobilisation des ressources autour de la personne pour réussir son projet, développement d'une offre de logements adaptés permettant d'ouvrir des perspectives dans une région marquée par la tension sur le logement, tels étaient les principes fondamentaux d'un plan qui appelait à changer de paradigme dans la conduite des politiques d'accueil, d'hébergement et d'insertion. Je veux saluer l'engagement de tous les acteurs pendant ces cinq dernières années en Provence - Alpes - Côte d'Azur autour de cette ambition.

Les objectifs ont été dépassés en matière de captation de logements privés à des fins sociales ou encore en matière de fluidité de l'hébergement vers le logement. Ainsi, près de 4 200 nouvelles places d'intermédiation locative ont été ouvertes depuis 2018, et près de 5 000 logements sociaux ont été attribués à des ménages sans abri ou sortants d'hébergement. La réforme des attributions dans le parc social, chantier complexe, est maintenant bien engagée. Le parc de pensions de famille a augmenté de 50 % et il aura doublé d'ici fin 2024. Cinq collectivités se sont portées volontaires pour être « territoires accélérés » du logement d'abord, permettant de fédérer les énergies, voire, de modifier sensiblement les plans locaux de l'habitat pour prendre en compte les besoins des plus fragiles. Enfin, nous avons vécu avec la Covid 19 une épidémie sans précédent aux lourdes conséquences sociales et sanitaires pour les populations fragiles. 4 900 places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes pour faire face aux besoins d'hébergement et les services de l'État, les collectivités et associations ont collaboré de manière exemplaire pour gérer cette crise. Cette capacité à faire alliance doit demeurer un acquis pour continuer à agir efficacement, ensemble, contre le sans-abrisme.

Néanmoins beaucoup reste à faire, car la région cumule des problématiques sociales qui sont autant de défis à relever. La production de logements sociaux et très sociaux est le premier d'entre eux. Il implique un engagement renforcé des collectivités qui trouveront l'État à leurs côtés.

Le deuxième défi concerne la transformation de l'offre d'hébergement. La crise de la COVID a conduit l'État à recourir, en urgence, à des dispositifs de mise à l'abri massive, notamment à l'hôtel. Force est de constater que la réponse temporaire en termes d'hébergement reste incontournable, à la condition d'enrichir encore les modalités d'accompagnement social.

Le troisième défi porte sur l'insertion durable des personnes. Pas d'accès et de maintien dans le logement sans véritable accès aux droits et à l'emploi. L'objectif du plein emploi doit pouvoir bénéficier aux personnes les plus éloignées, dans une logique de mobilisation renforcée des solutions d'insertion. Des avancées notables ont été enregistrées dans ce domaine avec le déploiement de la stratégie de lutte contre la pauvreté, le pacte régional pour l'investissement dans les compétences ou le plan « 1 jeune 1 solution » qu'il conviendra de consolider et d'amplifier, notamment lors du déploiement de France Travail.

Pour autant, on ne peut qu'être frappé par le paradoxe de la persistance d'autant de situations d'exclusion alors que les moyens financiers n'ont jamais été aussi importants. La conjonction d'une situation économique favorable et d'investissements publics massifs dans les politiques d'accueil, d'insertion ou de développement des compétences ouvre des perspectives inédites qu'il nous appartient collectivement de concrétiser puisqu'« *au possible nous sommes tenus* ».

Christophe MIRMAND  
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



## Introduction

Le plan quinquennal « *Logement d'abord et lutte contre le sans-abrisme* » initié en 2017 par le Président de la République avait pour objectif de **rénover en profondeur les politiques d'hébergement et d'accès au logement des personnes défavorisées**. Basé sur un constat d'impasse pour l'accès au logement pérenne des sans-abris, alors que les dépenses d'hébergement avaient fortement augmenté, le plan visait à **développer l'accès direct au logement pour les personnes sans-abri, sans passer par la case « mise à l'abri temporaire »**, avec une meilleure mobilisation des moyens et modalités d'accompagnement social de ces publics.

Ce plan national comportait **5 axes** :

- Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés
- Promouvoir et accélérer l'accès au logement des personnes défavorisées,
- Mieux accompagner les personnes sans domicile,
- Prévenir les ruptures et recentrer l'hébergement sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle,
- Mobiliser les acteurs & territoires pour mettre en œuvre le *Logement d'abord*.

Dans ce cadre, une déclinaison régionale a été mis en œuvre, en lien avec les différents services de l'État concernés au niveau régional et départemental, les collectivités territoriales, les représentants des bailleurs et du secteur associatif.

Ce document d'orientation, qui courait sur la **période 2018-2022, déclinait les 5 axes de travail en 14 fiches-actions**.

Ce plan d'action régional a été complété par la stratégie 2022-2024, de la DREETS PACA, « **vers un service public de la rue vers le logement** » en cinq axes, initié dans le cadre de l'instruction du 26 mai 2021 relative à la programmation pluriannuelle de la politique d'hébergement et d'accès au logement :

- Doter la région d'une offre en matière d'hébergement d'urgence de qualité et adaptée aux besoins
- Améliorer le processus d'évaluation et d'orientation des publics
- Pour les populations éligibles, améliorer les parcours vers le logement et mieux valoriser le rôle du « logement accompagné »
- Repenser l'offre d'accompagnement et coordonner les acteurs
- Améliorer les outils de veille, d'observation, de tarification, de suivi et de pilotage.

Le présent document retrace les principaux éléments de bilan de cette stratégie.

## Sommaire

<b>CHIFFRES-CLÉS</b>	6
<b>AXE I : PRÉVENIR</b>	7
Prévenir les expulsions locatives et les ruptures de parcours	8
Résorber les bidonvilles – Focus Bouches-du-Rhône	12
<b>AXE II : PRODUIRE</b>	15
La production de PLAI & PLAI adaptés	16
Développer les pensions de famille & résidences sociales	18
Le développement du parc privé à des fins sociales (IML)	21
<b>AXE III : FLUIDIFIER</b>	23
La réforme des attributions dans le parc social	24
Prioriser les orientations vers le logement	26
<b>AXE IV : REPENSER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ET COORDONNER LES ACTEURS</b>	29
Transformer l'offre d'hébergement	30
Enrichir l'offre d'accompagnement et mieux la coordonner	32
Expérimenter les plateformes territoriales d'accompagnement social dans le cadre des « territoires accélérés »	35
Aix - Marseille Provence Métropole	35
Ville d'Avignon	40
Métropole Nice - Côte d'Azur	45
Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis	53
Métropole Toulon - Provence - Méditerranée	57
<b>AXE V : GOUVERNANCE</b>	61
La réforme des SIAO	62
<b>SYNTHÈSE &amp; PERSPECTIVES</b>	65
<b>ANNEXES</b>	68
<b>GLOSSAIRE</b>	72

## Chiffres-clés

Depuis 2018, **4 146 nouvelles places d'intermédiation locatives ont été ouvertes soit 922 places de plus que l'objectif initial.**

Depuis 2018, **15 000 PLAI (68,94 % de l'objectif) dont 875 PLAI adaptés (58 % de l'objectif) ont été agréés.** Le nombre d'agrément de PLAI adaptés ne cesse de croître depuis 2018 ; il passe de 143 en 2018 à 366 en 2022.

Au 31 décembre 2022, la région PACA comptait un nombre total de **2 188 places de pensions de famille soit 512 places supplémentaires depuis 2018.** Avec **197 places prévues en 2023 et 255 places prévues en 2024,** l'objectif quinquennal sera atteint dès 2024.

Depuis 2018, **3 392 attributions de logements ont été réalisées en faveur des ménages sortant de l'hébergement et 2 101 en faveur des ménages sans-abri.**

Les moyens du FNAVDL ont été **renforcés** : la région PACA a bénéficié de **4,2 M en 2020 et 5,2 M en 2021** (les contributions de la CGLLS et d'Action Logement ont été augmentées). Ainsi, en **2020 et 2021, 109 projets** de collaboration entre organismes HLM et associations (dont 29 co-portés avec des bailleurs sociaux) ont été mis en place pour l'accès et le maintien de personnes défavorisées.

**5 territoires ont été labellisés « territoires de mise en œuvre accélérée du logement »** : Métropole Toulon-Provence-Méditerranée, Aix-Marseille-Provence Métropole, Ville d'Avignon, Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis, Métropole Nice-Côte d'Azur,.

Le parc d'hébergement est de **11 430 places au 31 mars 2023.** Il a augmenté de **4 900 places** depuis fin 2017, ce qui correspond à la plus grande augmentation nationale. Malgré cela, le taux d'équipement de la région est de **2,2 places / 1 000 habitants,** contre **3 / 1 000** en moyenne nationale.

## AXE I : PRÉVENIR

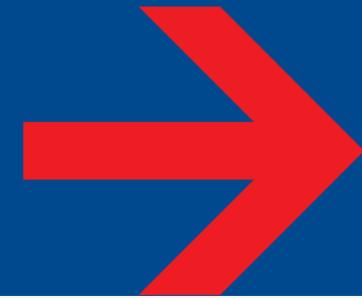


Photo Caroline Martinez - DREETS PACA

## Prévenir les expulsions locatives et les ruptures de parcours

### 1. Actions conduites et résultats

Sur la période 2018-2022, et dans cadre du plan de la prévention des expulsions locatives, il convient de noter :

- le déploiement des équipes mobiles de prévention des expulsions locatives dans le parc privé (binôme juriste / travailleur social) dans 4 départements (06, 13, 83, 84)
- le développement d'action de prévention le plus en amont possible :
  - mise en place d'une mission de médiation au stade du commandement de payer sur le parc privé (Var) ;
  - labellisation de 38 points conseils budgets (PCB) en PACA ;
  - création d'une instance nommée « Commission d'Accompagnement de Personnes en Impayé de Loyer » (CAPIL) dans le 04 pour traiter les situations le plus en amont possible et limiter les dossiers à traiter en commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).
- le développement des commissions spécialisées dites « sous-ccapex » :
  - création de deux sous-ccapex dans le Var,
  - création de sous-ccapex sur Métropole Nice - Côte-d'Azur (MNCA) et la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA), tous deux territoires engagés dans la mise en œuvre accélérée du *Logement d'abord*.
- le renforcement des CCAPEX
 

Le plan de relance prévoyait la création de chargés de mission mis à disposition à titre temporaire des conseils départementaux (CD), des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) ou des associations départementales d'information sur le logement (ADIL) pour la période 2021-2022. Leur rôle était de renforcer les CCAPEX.

La répartition suivante a été décidée par la DIHAL le 28 juillet 2021 :

Renforcement des équipes CCAPEX
- 04 : 1 ETP 2021 + 1 ETP 2022
- 05 : 1 ETP 2021 + 1 ETP 2022
- 06 : 2,22 ETP en 2021 + 2,22 ETP en 2022
- 13 : 2,33 ETP en 2021 + 2,11 ETP en 2022
- 83 : 1,11 ETP 2021 + 1,02 ETP 2022
- 84 : ,55 ETP 2021 + 1,55 ETP 2022
<b>Total Paca : 18,13 ETP de renfort</b>

### 2. Chantiers en cours

Les services départementaux de l'État en région, en lien avec leurs partenaires signalent plusieurs chantiers dont :

- La révision de la charte de prévention des expulsions locatives, notamment dans le Var
- Dans les départements où elle est implantée, la mise en place d'une articulation entre les actions de l'équipe-mobile et de la mission de commandement de payer
- Le renforcement de la signature de protocoles de cohésion sociale
- Le développement de concordats CAF

### 3. Bonnes pratiques / Témoignages

#### Alpes de Haute-Provence

Création d'une instance nommée « Commission d'Accompagnement de Personnes en Impayé de Loyer » (CAPIL), composée de tous les acteurs principaux de l'accompagnement social :

Membres permanents :

- Les agents de la préfecture et sous-préfecture en charge des CCAPEX
- La CAF
- La MSA
- Le Conseil départemental
- La DDETSPP
- Le chargé de mission Renforcement des CCAPEX
- Le SIAO
- L'ADIL

Membres ponctuels en fonction des dossiers étudiés dans chaque CAPIL :

- Les opérateurs des mesures AVDL ou IML
- Les CCAS
- L'UDAF,
- La Banque de France,
- Les bailleurs sociaux,
- Tous autres partenaires, personnes qualifiées pouvant apporter un éclairage, une solution, des informations complémentaires sur chaque situation étudiée.

L'objectif de la CAPIL est de régler les situations, en amont des CCAPEX, au moment des commandements de payer et ainsi limiter le nombre de dossiers de ménages arrivant en CCAPEX.

Les informations sur les dossiers des ménages traités en CAPIL sont issues du travail « *d'aller vers* » réalisé par la chargée de mission renforcement de CCAPEX. En fonction de ces informations et de la connaissance du ménage par les membres de la CAPIL, une proposition sur la mesure d'accompagnement la plus appropriée est faite au ménage en vue d'arrêter la procédure d'expulsion.

## Alpes-Maritimes

La structuration de la CCAPEX au sein du département des Alpes-Maritimes a été approuvée en séance plénière du 13 janvier 2022.

Elle s'organise de la manière suivante :

- Une CCAPEX départementale portée par la DDETS
- Deux CCAPEX territoriales déployées à titre expérimental sur les EPCI, la Métropole Nice - Côte d'Azur et la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis. Le secrétariat est animé par l'ADIL06.

La CCAPEX départementale a une double vocation : celle d'instance d'enregistrement des actes des commissaires de justice, à chaque stade de la procédure. Le secrétariat enregistre et fiabilise les informations relatives aux procédures d'expulsion puis les adresse aux différents partenaires, CCAS ou MSD, ADIL06, CAF, en vue d'une évaluation et/ou d'un accompagnement. Il adresse également un courrier d'informations au locataire concerné et l'oriente vers les services et les dispositifs existants à mobiliser en vue du rétablissement de sa situation.

La CCAPEX est également saisie par les acteurs ayant connaissance de la situation (bailleur social, bailleur privé (orienté par un référent social), CAF/MSA, MSD, CCAS, association, la Plateforme territoriale d'appui de la MNCA, la Plateforme *Logement d'abord* de la CASA, le locataire lui-même (en lien avec un référent social), pour toutes situations fragiles ou bloquées pour lesquelles les dispositifs de droit commun ont été épuisés. Le secrétariat examine l'éligibilité des situations transmises via une fiche de saisine puis les oriente vers le secrétariat porté par l'ADIL06, pour un examen en séance territoriale.

Au cours de cette première année d'exercice, 7 instances territoriales se sont tenues et ont permis l'examen de 53 situations (25 pour la MNCA et 28 pour la CASA). À ce jour, 17 sont encore suivies, au regard des préconisations, et 36 sont résolues.

Les CCAPEX territoriales suscitent l'intérêt de l'ensemble des acteurs en raison de la dynamique engagée et des résultats obtenus. Ainsi, dans le cadre du co-pilotage de la CCAPEX et plus largement du PDALHPD, la DDETS a sollicité une participation financière du Conseil départemental afin de renforcer les effectifs de l'ADIL06 par le financement d'un poste supplémentaire de référent social, et de développer ainsi les instances techniques au sein des EPCI non dotés. L'objectif est de répondre aux enjeux de l'ensemble des territoires, de traiter ainsi un plus grand nombre de situations, le plus en amont possible de la procédure d'expulsion, et dans l'intérêt à la fois des locataires et des bailleurs.

Pour compléter les actions de la CCAPEX, des équipes mobiles de prévention des expulsions sont mises en œuvre par deux opérateurs :

- L'ADIL06 : au stade du commandement de payer jusqu'à l'audience.
- L'Unité Logement d'Accompagnement Mobile (ULAM) portée par la Fondation de Nice : elle intervient dès la décision de justice, aux stades avancés de la procédure, avant l'octroi de la Force publique, avec deux axes, insertion par l'emploi et insertion par le logement.

De plus, dans le cadre du FNAVDL, une action spécifique à destination des bailleurs sociaux est mise en œuvre par la Fondation de Nice et concerne toutes les situations dont les fragilités peuvent conduire à une rupture avec le bailleur social et induire une procédure d'expulsion.

En 2020, dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2021, La MNCA a lancé un dispositif expérimental qui devrait être inscrit dans le Règlement Intérieur du FSL 2022. Il s'agit du Concordat qui vise à favoriser le maintien dans le logement ou l'accès, le cas échéant, des personnes en précarité. Ce dispositif permet d'accompagner la résorption de la dette, dans le cadre d'une convention tripartite (propriétaire, locataire, FSL) marquant l'engagement de chacun en faveur du rétablissement de la situation.

Des rencontres régulières sont réalisées avec les différents acteurs institutionnels, Conseil départemental, MSD, CCAS, Métropoles, représentants des EPCI, afin de développer une véritable coordination, dans un souci d'améliorer les pratiques et d'adapter les réponses à apporter aux locataires en difficulté dans le maintien et l'accès dans un logement.

## Résorber les bidonvilles Focus Bouches-du-Rhône

### 1. Actions conduites et résultats

Le département des Bouches-du-Rhône connaît une situation très dense en matière de squats et bidonvilles.

Une quarantaine de sites sont identifiés qui accueillent environ 1 300 personnes (dont 30 % de mineurs). La ville de Marseille concentre à elle seule une trentaine de sites, soit près de 900 personnes.

70 % des sites relèvent d'une domanialité publique (État, commune ou établissement public).

La majeure partie de ces sites connaît une situation complexe en matière d'hygiène (insuffisance de services de base : accès à l'eau, accès aux sanitaires, évacuation des déchets...), de salubrité ou de sécurité et une marginalisation sociale très forte (défaut de scolarisation, éloignement de l'emploi, manque de soins, exposition à des réseaux de dépendance ou d'emprise et à la délinquance, discriminations de toutes sortes...).

Dans ce contexte, le préfet des Bouches-du-Rhône a proposé en 2022 l'établissement d'une stratégie pour la résorption des bidonvilles dans le département sur la base d'une nouvelle approche globale et une gouvernance partenariale.

Cette gouvernance s'est vue renforcée en 2022 de trois plateformes qui permettent d'animer le réseau des partenaires mobilisés sur les enjeux d'accès à l'hébergement et au logement, d'emploi et de formation et de conditions de vie. Ces instances permettent de mutualiser les remontées de terrain, capitaliser et harmoniser les pratiques professionnelles et rechercher des dispositifs ou partenariats adaptés aux problématiques identifiées.



#### Plateforme habitat

- Portée par le SIAO
- Deux instances territoriales : une instance départementale et une commission / sous-préfecture
- Associe toutes les associations spécialisées dans l'accompagnement vers l'hébergement ou le logement
- Missions : coordination des partenaires et des parcours des ménages dans une logique de Logement d'Abord et pôle ressources (formation, rencontres thématiques en fonction des besoins, observatoire).



#### Plateforme emploi

- Portée par EVOLIO
- Trois instances mobilisées sur les sujets de la formation, l'engagement des entreprises, les dispositifs d'accompagnement
- Associe les partenaires spécialisés dans l'accompagnement vers et dans l'emploi et la formation
- Missions : mobilisation de tous les leviers de la formation et de l'emploi, stabilisation des ressources, sécurisation des trajectoires vers le projet habitat en lien avec les partenaires.



#### Commission cadre de vie

- Portée par Solidarités International
- Instance départementale
- Associe tous les partenaires qui accompagnent les ménages dans une logique d'aller-vers
- Missions : cartographie des sites et des conditions de vie, recherche de solutions opérationnelles en matière d'adduction en eau et coordination des interventions.

### 2. Chantiers en cours

Dans un contexte d'offre de logements particulièrement tendue sur le territoire des Bouches-du-Rhône, le dispositif global d'accompagnement vers et dans le logement des publics vivant dans les squats et bidonvilles s'appuie depuis plusieurs années sur un portefeuille de plusieurs mesures d'intermédiation locative sanctuarisées portées par différents opérateurs et coordonnées par la plateforme du SIAO.

La création en 2023 d'une plateforme SIAO « habitat » spécifique aux publics vivant dans les squats et les bidonvilles renouvelle l'approche de leur accompagnement.

La coordination du SIAO de l'ensemble des partenaires de l'accompagnement socioprofessionnel a plusieurs ambitions :

- Optimiser les prescriptions et le suivi des ménages vers les dispositifs d'hébergement et de logement
- Coordonner les accompagnements et assurer une veille sociale en lien avec les partenaires
- Inscrire les accompagnements dans une dynamique de trajectoire et de sécurisation des parcours d'inclusion en lien avec la plateforme « emploi »

### 3. Bonnes pratiques / Témoignages

Compte tenu de l'enjeu de l'accès aux droits sociaux en termes de solvabilité des ménages, la CAF travaille sur un projet de formation destiné aux partenaires associatifs accompagnant les publics d'origine communautaire vivant dans des squats et bidonvilles.

L'objectif de ce module sera notamment d'améliorer la connaissance de la CAF dans toutes ses composantes (structure, outils, offre de services, réglementation) et d'identifier les points d'interconnexion / interconnaissance entre les partenaires associatifs avec les services de la CAF.

#### Dans les autres départements :

Dans le département des Alpes-Maritimes, 9 bidonvilles ont été détectés (majoritairement localisés sur le secteur niçois) et suivis en lien avec l'association ALC.

Les populations sont composées de ressortissants bulgares (33 %), roumains (30 %) et bosniaques (37 %). Sur les 142 personnes recensées, il était dénombré 28 % d'hommes, 21 % de femmes et 50 % d'enfants.

Pour les ressortissants bulgares et roumains, l'accompagnement a consisté à scolariser les enfants et à mettre en place des actions d'insertion dans la vie professionnelle. Des mises à l'abri ont été faites autant que de besoin. Il est constaté des difficultés à l'insertion plus importantes pour les ressortissants bulgares du fait de leur mobilité entre la France et la Bulgarie.

L'objectif dans les Alpes-Maritimes reste de structurer un réseau fort de partenaires autour de la prise en charge de ces populations. Le développement d'un axe fort autour de l'emploi pour faciliter le relogement sera également travaillé en plus de la stratégie socio-économique déjà déployée. Des actions vont également se développer pour lutter contre la mendicité.



## AXE II : PRODUIRE

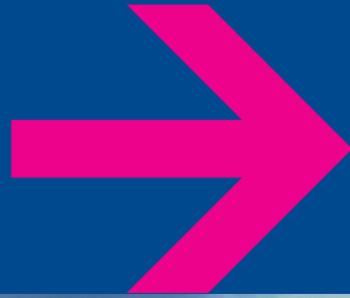


Photo Caroline Martinez - DREETS PACA

## La production de PLAI & PLAI adaptés

Les PLAI (Prêts Locatifs Aidés d'Intégration) et notamment les PLAI adaptés sont des logements très sociaux à bas niveau de quittance destinés aux ménages fragiles rencontrant des difficultés économiques et sociales. Ces logements sont destinés aux personnes disposant de faibles revenus et en situation de précarité. Les locataires d'un logement en PLAI adapté bénéficient d'un accompagnement social pour les aider dans leurs démarches et leur permettre de mieux s'intégrer dans leur nouveau logement et leur environnement.

Ce programme est financé par une enveloppe dédiée du Fonds national d'aide à la pierre (FNAP), alimentée par la majoration des prélèvements effectués sur les communes déficitaires et carencées au sens de la Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU).

### 1. Actions conduites et résultats

#### Sur les PLAI :

Dans notre région, près de 70 % des demandeurs de logement social ont des ressources qui sont inférieures au plafond PLAI (source SNE 2021). Une part conséquente de PLAI dans la production de logements sociaux doit être atteinte. Ainsi, depuis 2020, l'objectif régional annuel de production de logements locatifs sociaux est de 35 % de PLAI.

#### Sur les PLAI adaptés :

La journée nationale PLAI adapté du 5 décembre 2018 a permis des échanges et témoignages entre acteurs de l'habitat dans le cadre d'une table ronde sur la nature du produit et les conditions de réussite des opérations.

Un séminaire co-organisé par la DREAL PACA, l'AR Hlm PACA & Corse et la DREETS PACA a eu lieu le 5 avril 2019 pour promouvoir le PLAI adapté. Il avait pour objectif de partager les bonnes pratiques et les retours d'expérience qualitatifs.

À l'issue du séminaire du 5 avril 2019, il a été décidé de poursuivre les échanges le 18 mai 2021 en webinaire sur la promotion des PLAI adaptés en vue de produire un document régional, qui viendrait s'inscrire dans la feuille de route du Logement d'Abord et dans une dynamique territoriale.

En complément du document cadre national du 21 septembre 2018 (Programme de logements très sociaux à bas niveau de quittance), un document cadre régional : guide du financement PLAI adaptés en PACA a été élaboré en 2021 par la Mission Ouvrir La Ville à l'issue de plusieurs groupes de travail.

Ce guide a pour objectif :

- de rappeler les objectifs nationaux et régionaux,
- d'indiquer les conditions d'octroi des subventions (principes généraux, critères d'éligibilité, critères d'appréciation supplémentaires des projets de « PLAI Adapté »), les modalités de financement des projets.

Ce guide s'adresse à tous les acteurs de l'habitat de notre région : les services de l'État, les collectivités territoriales, des délégataires des aides à la pierre, les bailleurs sociaux et maîtres d'ouvrage d'insertion afin de promouvoir et développer la production de PLAI adaptés.

Sur un objectif quinquennal (2018-2022) de 21 758 PLAI dont 1 504 PLAI adaptés, **15 000 PLAI (68,94 %) dont 875 PLAI adaptés (58,18 %) ont été agréés.**

Le nombre de PLAI agréés entre 2018 et 2022 varie entre **2 152 (en 2020) et 3 909 (meilleure année en 2018).**

Le nombre d'agrément de PLAI adaptés ne cesse de croître depuis 2018, il passe de **143 en 2018 à 366 en 2022.**

### 2. Chantiers en cours et perspectives

- Promouvoir la production de PLAI et de PLAI adaptés auprès des bailleurs sociaux dans le cadre des bilans à mi-parcours des conventions d'utilité sociale signées par les bailleurs sociaux et les services de l'Etat.
- Dynamiser la production de logements locatifs sociaux (LLS) dont les PLAI et PLAI adaptés auprès de l'ensemble des gestionnaires des aides à la pierre en PACA par le biais de réunions mensuelles (club habitat, club financement, réunion DREAL/DDT/DHUP).
- Définition d'un objectif régional de 36 % de PLAI dans la programmation LLS 2023, réparti entre chaque territoire de gestion.
- Augmentation régionale en 2023 des aides à la pierre dédiée au financement des PLAI : subvention de 10 000 € par PLAI (9 800 € en 2022) pour prendre en compte l'augmentation des coûts de construction et la tension sur le logement social.

### 3. Bonnes pratiques / Témoignages

Dans sa convention d'utilité sociale signée en 2021 pour une durée de 6 ans, le bailleur social Habitations de Haute Provence s'est fixé l'objectif ambitieux de produire **41 % de PLAI dont 10 % en PLAI adaptés.**

Dans sa convention d'utilité sociale signée en 2020 pour une durée de 6 ans, le bailleur social Logirem s'est fixé l'objectif ambitieux de produire 134 PLAI adaptés soit **30 % des PLAI.**

## Développer les pensions de famille et résidences sociales

Pour les personnes seules, à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, les pensions de famille sont des logements abordables offrant un chez-soi dans un cadre combinant logements individuels et espaces collectifs. Des hôtes y animent la vie collective et soutiennent les occupants dans leurs démarches.

Le plan *Logement d'abord* avait un objectif ambitieux de développement de ces logements adaptés.

### 1. Actions conduites et résultats

La dynamique de développement des pensions de famille a été importante sur les 5 dernières années.

Au 31/12/2022, la région PACA compte 2188 places financées de pensions de famille. Sur un objectif quinquennal de 883 places nouvelles, 512 places ont été ouvertes. Avec 197 places prévues en 2023 et 255 places prévues en 2024, l'objectif quinquennal sera atteint dès 2024.

Les partenariats autour de la production de pensions de famille se sont développés avec les porteurs de projets, les collectivités locales, l'ARS et notamment les partenariats bailleurs / gestionnaires de logements accompagnés.

En parallèle, cette dynamique s'est accompagnée d'une augmentation des crédits d'investissements PLAI et PLAI adaptés pour la production des résidences sociales et de pensions de famille.

Le retard sur l'ouverture des places de pensions de famille s'explique par plusieurs facteurs :

- La crise de la covid 19 a entraîné de nombreux retards dans la délivrance des permis de construire et dans la pénurie de certains matériaux
- Le développement de projets de pensions de famille est souvent freiné par l'acceptabilité locale et les réticences de certains sur le public accueilli.

### 2. Chantiers en cours et perspectives

- Renforcer les liens entre le logement accompagné et le SIAO, notamment l'extension du protocole DDETS13 / SIAO13 / UNAF0 à l'ensemble des gestionnaires de résidences sociales et des SIAO de PACA
- Communiquer auprès des élus sur l'intérêt de développement des pensions de famille dans leur territoire
- Le développement des résidences sociales est, également, un enjeu majeur pour les années à venir dans la production du logement accompagné en PACA.

- Conformément au plan de développement des résidences sociales, la DREETS PACA transmis à la DIHAL, le besoin identifié total dans la région est de 4 720 places.
- Le financement de l'AGLS doit également être harmonisé et mis à niveau dans l'ensemble de la région.
- Les jeunes les plus en rupture rencontrent de nombreux obstacles en matière d'accès au logement. Dans ce cadre, le développement des FJT apparaît également essentiel. Le rapport du CGEDD, publié le 19 avril, « Évaluation et pistes d'action pour les FJT », insiste sur l'importance de ce dispositif.

### 3. Bonnes pratiques / Témoignages

#### Témoignage - FJT Central'Place, ADAPEI, Toulon

Monsieur Faridolla Azizi, admis dans le FJT le 1<sup>er</sup> mai 2022, dans le cadre d'une convention avec la DDETS.

*« J'ai passé 3 mois à la rue avant d'être intégré au FJT. J'ai pu y trouver plus qu'un logement car j'ai bénéficié d'un accompagnement qui vient de me permettre de signer un contrat en alternance dans la restauration. J'améliore également mon français en participant aux activités avec d'autres jeunes. Je sens que l'on me fait confiance et j'ai hâte d'avancer pour vivre comme les autres. »*

#### Bonnes pratiques – PF Station Lumière, La Ciotat

La pension de famille Station Lumière est ouverte depuis 3 ans. Elle est composée à 56 % de femmes et 44 % d'hommes.

La vie quotidienne en son sein est désormais stable : les résidents ont trouvé leurs repères et se connaissent mieux. En 2022, 472 actions collectives ont eu lieu sur la pension de famille : ateliers bien être, cuisine, cafés partenaires, repas partagés, etc.

Par ailleurs, elle bien ancrée sur son territoire et quartier. Pour ce faire, les portes ont notamment été ouvertes aux habitants du quartier ainsi qu'aux partenaires (Fondation Abbé Pierre, Hôpital de jour, etc.). Les résidents participent à la vie de quartier, que ce soit avec les personnes hébergées au sein du CHRS de Station Lumière, à la résidence Adoma ou les habitants du quartier lors d'événements tels que la fête de quartier ou des tournois de pétanque.

À noter qu'une convention a été signée avec la maison santé sport qui intervient au sein de la structure.

## Places ouvertes en pensions de famille depuis 2017



Source : DREETS  
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

## Le développement du parc privé à des fins sociales (IML)

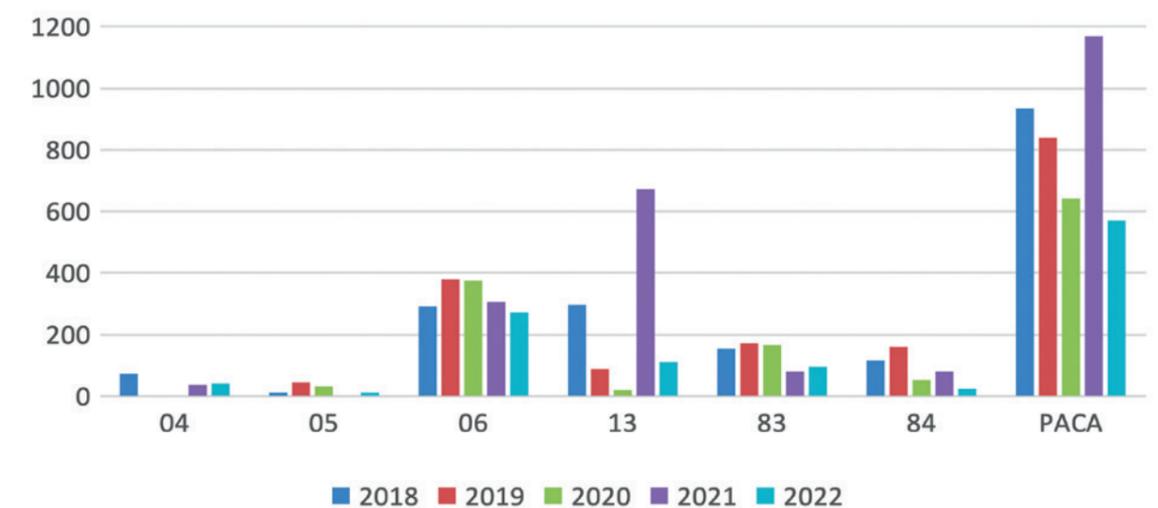
L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organismes agréés par l'État) de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur. Elle repose sur un principe solidaire : les logements sont loués à des ménages en grande précarité, sortant par exemple des dispositifs d'hébergement et ne trouvant pas de logement sur le marché.

Dans un contexte de pénurie de logements sociaux, l'intermédiation locative est un outil essentiel d'accès au logement pour les ménages en difficulté dans notre région.

### 1. Actions conduites et résultats

- ➔ Depuis le début du plan quinquennal, la région PACA avait un objectif de création de 3 224 places d'intermédiation locative. Depuis 2018, 4 146 places ont été ouvertes soit 933 places de plus que l'objectif initial.
- ➔ Les cibles ont été territorialisées en lien avec le délégué régional de l'ANAH, pour chaque territoire de gestion
- ➔ Des mesures d'IML avec un accompagnement renforcé (IML+) ont été également développées pour les situations plus complexes (20 places créées dans le Var).
- ➔ Un fonds de sécurisation a été mis en place pour les logements mobilisés en IML, en mandat de gestion. Ce fonds de secours intervient de manière subsidiaire ou en complément, à défaut de prise en charge, pour couvrir : les dégradations locatives, les vacances de logements, les frais de procédure. Un soutien est également apporté aux opérateurs de sous-location dans le Var en cas de frais non couverts part a subvention ou les assurances (dégradation et vacances très importantes)
- ➔ Montée en compétence des opérateurs d'IML sous-location dans le Var : Mise en place de groupes de travail en partenariat avec SOLIHA
- ➔ Réalisation d'un diagnostic de l'AIVS du Var par la FAPIL en collaboration (État-Département-Métropole).

Places en intermédiation locative par département entre 2018 et 2022



## 2. Chantiers en cours et perspectives

- Fiabiliser les données de suivi relatives à l'intermédiation locative en PACA : un travail est mené, dans la région, avec la FAPIL pour construire un outil de suivi
- Professionnaliser et mutualiser la captation : appel d'offre et/ou formations
- Poursuivre les opérations de communication auprès des propriétaires privés et les communes
- Amplifier la coopération avec les bailleurs sociaux pour accélérer l'accès direct au logement
- Développer les actions Un chez soi d'abord ou IML+ pour couvrir les besoins des populations en souffrance psychique/physique
- Poursuivre le développement de l'intermédiation en mandat de gestion.

## 3. Bonnes pratiques / Témoignages

### Var : L'AIVS (Agence immobilière à vocation sociale) « Le Toit » un outil territorial stratégique du parc privé à des fins sociales

Dans le cadre de l'accélération du déploiement du Logement d'abord sur le territoire de « Toulon - Provence - Méditerranée », la Métropole, l'État et le Département se sont engagés dans une démarche commune d'accompagnement et de mobilisation de l'AIVS.

Outil incontournable de la mobilisation du parc privé à des fins sociales avec la gestion d'environ 450 logements, l'AIVS n'était pas pour autant pleinement inscrite dans les politiques locales.

C'est pourquoi, une étude a été réalisée en 2022 par la FAPIL sur cette agence afin de vérifier la conformité de son action, sa viabilité actuelle et faire évoluer son organisation actuelle et ses relations avec les partenaires institutionnelles.

Cette étude a permis de définir la feuille de route de l'AIVS sur différents aspects :

- la couverture territoriale et la stratégie de développement ;
  - les partenariats et l'intégration de l'AIVS dans les politiques publiques ;
  - la qualité du parc ;
  - la gestion locative adaptée.
- Les résultats de cette étude seront pris en compte dans le cadre de la révision en cours de documents de planification (PLH, PDALHPD).
  - Une convention cadre et pluriannuelle va être signée pour 2024 entre les trois partenaires institutionnels. Cette convention comprendra la feuille de route de l'AIVS et les engagements des partenaires.

# AXE III : FLUIDIFIER



Photo Caroline Martinez - DREETS PACA

## La réforme des attributions dans le parc social

La réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux se donne comme ambition de lever les freins à la mobilité, promouvoir la mixité sociale et rendre le système d'attribution plus transparent.

Cette réforme d'envergure a été structurée par plusieurs lois :

Mise en place des outils réglementaires	Loi ALUR de 2014	CIL possible, PPGDID, système de gestion partagée
	Loi LEC de 2017	CIL obligatoire, CIA, mixité (ex: 25,1 % 1 <sup>er</sup> quartile hors QPV)
Généralisation	Loi ELAN de 2018	Généralisation cotation et gestion flux, création CALEOL
Report des échéances	Loi 3DS de 2022	Report de 2 ans de la mise en place cotation / gestion flux

Les textes placent les EPCI comme chef de files en matière d'attribution de logements sociaux. Ils mettent en place et coprésident les conférences intercommunales du logement (CIL), co-élaborent et cosignent les conventions intercommunales d'attribution (CIA), élaborent les plans partenariaux de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) et sont membres des commissions d'attribution et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL).

Les outils institutionnels (CIL / CIA / PPGDID) doivent permettre de mettre en œuvre deux évolutions majeures dans l'attribution des logements sociaux qui vont contribuer, au fil de l'eau, aux objectifs de transparence, de mixité sociale et de fluidification des parcours résidentiels.

Il s'agit d'une part de la cotation des demandes de logement qui consiste à définir une série de critères d'appréciation et à leur appliquer une pondération afin d'attribuer une note à chacune. C'est un outil de transparence pour le demandeur qui laisse par ailleurs à la CALEOL sa souveraineté pour attribuer in fine les logements. C'est un outil d'aide à la décision.

Il s'agit d'autre part de la gestion en flux (et non plus en stock) des réservations de logements sociaux qui doit optimiser l'allocation des logements proposés à la demande exprimée en favorisant les parcours résidentiels tout en dépassant « l'effet filière » qui conduisait à la concentration des ménages en difficulté dans certaines résidences en fonction de la répartition des contingents. Il s'agit de veiller, en renforçant le partenariat entre les bailleurs et les réservataires, à la mixité sociale et aux équilibres entre les secteurs à l'échelle du territoire.

Le système de cotation doit être déployé par chacun des EPCI dits « LEC » avant le 31 décembre 2023. La mise en place de la gestion en flux concerne tous les réservataires dans tous les EPCI qui doivent signer avec les bailleurs une convention bilatérale de réservation en flux avant le 23 novembre 2023.

### 1. Actions conduites et résultats

- Un important travail pédagogique a été effectué à l'attention de l'ensemble des réservataires. Pour cela une équipe structurée autour de la DREAL, de l'ARHLM et d'Action Logement a été constituée dès 2020 et organise des réunions tous les mois avec l'ensemble des acteurs.
- Des avancées ont pris forme dans un référentiel régional et lors de COPIL permettant la validation de grands principes pour la mise en œuvre de la cotation et de la gestion en flux lors : un premier en juillet 2022 sur la cotation, un 2<sup>e</sup> en mars 2023 sur la gestion en flux.
- L'avancement des EPCI est très lié au niveau de maturité des politiques locales de l'habitat qui conditionne la mise en place des CIL, des CIA et des PPGDID et donc la coordination de tous les acteurs de l'attribution des logements sociaux (réservataires et bailleurs).

Enquête janvier 2023

	CIL	CIA	PPGDID	Cotation en vigueur	Conventions de gestion de flux
PACA	20/25	7/25	2/25	7/25	0
	80 %	28 %	8 %	28 %	

- Il existe une forte dynamique qui peut être illustrée par le passage de 40 % de CIL début 2021 à 80 % aujourd'hui et qui permet d'envisager la même accélération sur les autres documents : CIA et PPGDID dont plusieurs sont en cours d'élaboration dans les EPCI avec l'appui des DDETS.

### 2. Chantiers en cours et perspectives

- La cotation est en cours de déploiement dans tous les EPCI ayant un PPGDID, en s'inspirant du « modèle » de la CASA et de MNCA validé lors du COPIL de juillet 2022. La métropole Aix-Marseille-Provence envisage de mettre en œuvre rapidement son système de cotation.
- Suite à un récent COPIL régional (29/03/23), les orientations retenues doivent permettre la production par l'ARHLM d'une trame de convention bilatérale de gestion en flux de nature à faciliter la signature des bailleurs et des réservataires dans les délais légaux.

### 3. Témoignages / Bonnes pratiques

- **Cotation** : les deux EPCI pilotes de PACA sur la cotation (**Métropole Nice - Côte d'Azur et Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis**) accompagnées par la **DDETS 06** permettent à la région d'être dans le tempo national mais également de faire aujourd'hui profiter les 23 autres EPCI de leurs retours d'expérience (MNCA utilisant le module cotation du SNE mis à disposition par le ministère et CASA ayant été le premier EPCI à interfacier un logiciel tiers au SNE).



- **Gestion en flux** : PACA étant, avec l'Île-de-France, une des dernières régions où les réservataires sont en « gestion directe » (et pas en « gestion déléguée » des bailleurs), il a également été fait le choix de s'appuyer sur deux EPCI pilotes (**Métropole Toulon Provence - Méditerranée** et **CA Sophia-Antipolis** et les **DDETS 83 et 06**) afin de bien prendre en compte les attentes des bailleurs mais également des techniciens des réservataires dont les process vont fortement évoluer.
- **Animation partenariale régionale (DREAL / ARHIm / ALS)** : le parti pris d'une animation régionale à destination des réservataires et des bailleurs, de l'alimentation d'un référentiel régional et de l'accompagnement renforcé de « sites pilotes » montre son efficacité et est aujourd'hui mis en avant (ex : **webinaire national de l'USH du 11 avril 2023**).



## Prioriser les orientations vers le logement

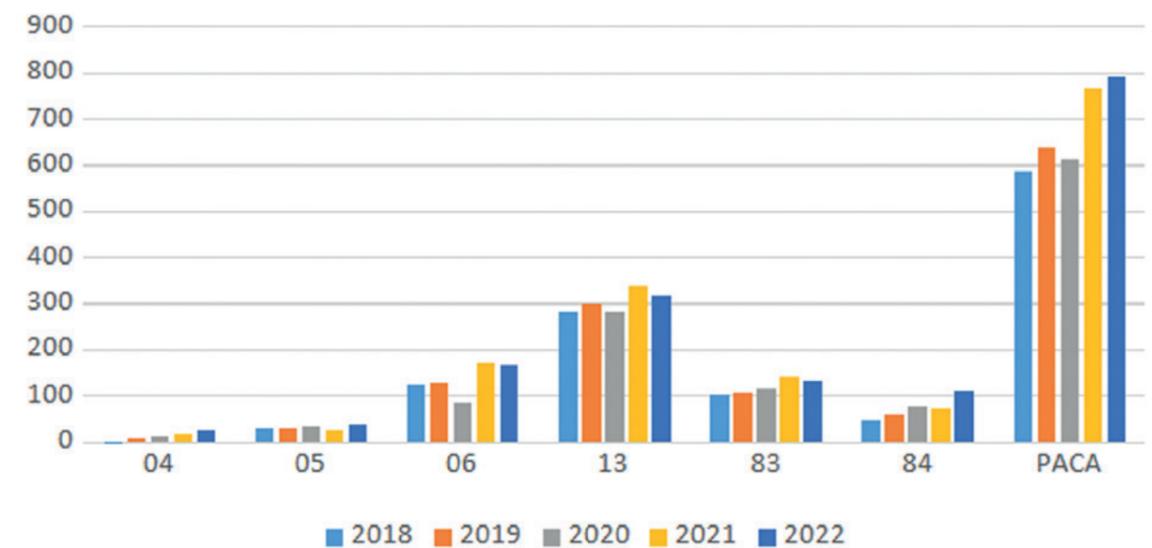
Un des principes clés du « Logement d'abord » est la construction de parcours de la rue vers le logement. Cela passe par une meilleure orientation des ménages à la rue ou sortants d'hébergements vers le logement et notamment le parc social.

### 1. Actions conduites et résultats

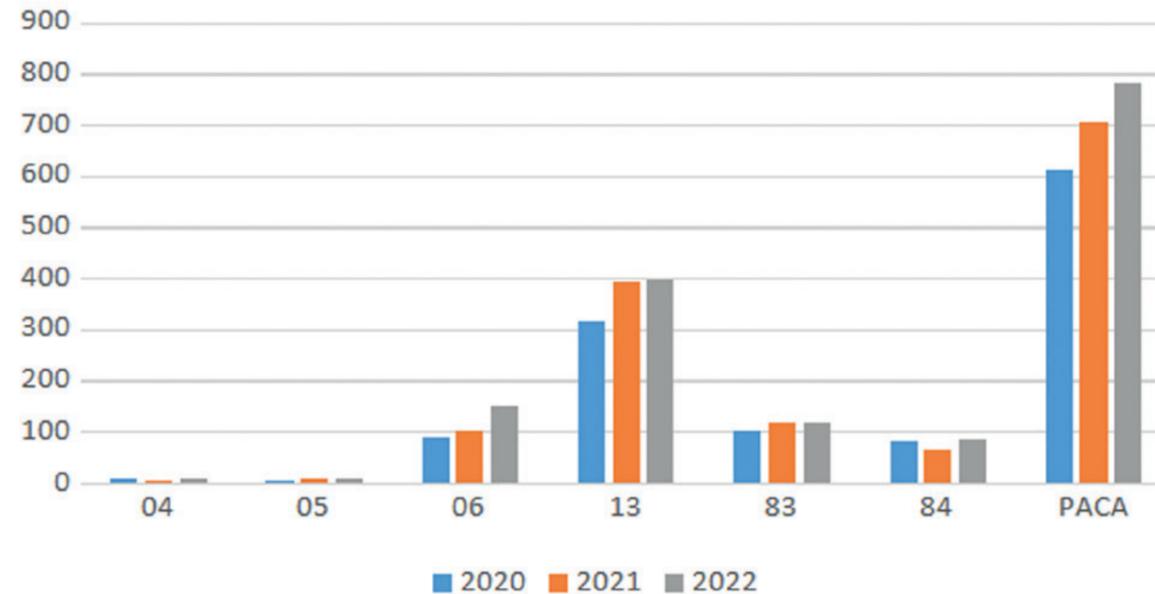
- **Sensibilisation** des centres d'hébergement à accompagner les résidents à avoir une demande de logement social active, et intégration de cet objectif dans les CPOM en cours de négociation,
- **Formation des SIAO** à l'utilisation du logiciel SYPLO (gestion de pilotage des réservations de l'Etat) pour prioriser ces publics dans les demandes de logement social,
- **Mobilisation des bailleurs sociaux** via la renégociation des CUS. L'élaboration des nouvelles conventions d'utilité sociale (CUS) avec les bailleurs sociaux, depuis 2019, a permis d'intégrer des objectifs « Logement d'abord »,
- **Mobilisation des moyens supplémentaires** du FNAVDL.

*Principaux résultats : depuis 2018, 3 392 attributions de logements ont été réalisées en faveur des ménages sortant de l'hébergement et 2 101 en faveur des ménages sans-abri.*

Attribution des logements sociaux aux ménages sortant d'hébergement par département entre 2018 et 2022



Attribution des logements sociaux aux ménages sans-abri par département entre 2020 et 2022



## 2. Chantiers en cours et perspectives

- Améliorer le processus d'évaluation et d'orientation des publics : améliorer la qualité des orientations proposées par les prescripteurs
- Achever la réforme des attributions afin de mieux respecter et suivre l'objectif de 25% d'attributions aux ménages prioritaires
- Associer les bailleurs sociaux aux instances de gouvernances des SIAO et des plateformes d'accompagnement.

## 3. Témoignages / Bonnes pratiques

**Hautes-Alpes** : prise en compte des familles prioritaires via une fiche SYPLO (diagnostic social). Pour les sortants de structures, un passage devant la commission des prêts à sortir est mis en place pour le secteur AHI.

**Alpes-de-Haute-Provence** : mobilisation du parc de logements du contingent préfecture au profit des personnes hébergées.

**Bouches-du-Rhône** : mise en place du Pôle Logement du SIAO (4 référents de parcours et plateforme) → 88 % d'attribution sur désignation du SIAO en 2022 contre 22 % en 2021.

# AXE IV : REPENSER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ET COORDONNER LES ACTEURS



Photo Sigmund - Unsplash

## Transformer l'offre d'hébergement

Dans une optique d'optimisation du parc d'hébergement, la DREETS et les DDETS ont engagé une démarche de transformation du parc d'hébergement afin de mieux répondre aux enjeux de dignité et d'adéquation de l'accueil avec les besoins recensés sur le territoire mais aussi aux objectifs budgétaires.

Face aux fortes contraintes du territoire (immigration, importance des loyers dans des territoires touristiques où se multiplient les logements secondaires, faiblesse du parc social, intensité de la pauvreté, augmentation des expulsions locatives, évacuations de squats pour péril imminent ou logement indigne), les impacts des efforts entrepris ont, malheureusement, été en partie neutralisés.

### 1. Actions conduites et résultats

- **Démarche de réduction des nuitées hôtelières : transformation en places d'hébergement d'urgence**  
Cette démarche est une priorité dans les départements, notamment côtiers qui font face à un besoin important de nuitées hôtelières. Un plan de transformation de ces nuitées en places d'hébergement d'urgence a été mené. Toutefois, au vu de la tension constante et croissante sur l'hébergement, le recours au dispositif hôtelier a été nécessaire.
- **Création de places spécifiques**  
L'hébergement généraliste n'est pas toujours adapté aux besoins de certains publics. C'est pourquoi une diversification de l'offre est nécessaire, généralement financée par des appels à projets nationaux.  
À ce titre, des places « femmes victimes de violences » (FVV), « femmes sortant de maternité » (FSM), ou encore « grands marginaux » ont été développées dans la région. Si les 110 nouvelles places dédiées FVV ont été créées sans rencontrer de problèmes particuliers autres que des retards et ont facilement trouvé leur public, ce n'est pas le cas des autres types de places. D'une part, les FSM créées dans les Hautes-Alpes ont fermé faute de public. Les 206 places ouvertes dans les autres départements sont cependant un succès. D'autre part, les places Grands Marginaux qui avaient été accordées au Var n'ont pu être ouvertes, faute de terrain trouvé. Le projet a ainsi été abandonné fin 2022.
- **Développement de « l'aller vers » et des mesures d'accompagnement hors les murs**  
Pour les populations éligibles au *Logement d'abord*, l'accompagnement social vers ou dans le logement peut s'exercer quel que soit le lieu de vie de la personne, ou dans des démarches « d'aller-vers » (ex : rendez-vous des droits dans les accueils de jour, équipes mobiles de prévention des expulsions, etc.) Une partie des places d'insertion des CHRS peut ainsi être transformée sous forme de « mesures hors les murs », pour des personnes à besoin d'accompagnement intensif.  
Il est programmé de transformer en 3 ans 500 places d'hébergement en 1000 mesures « hors les murs », avec un coût moyen de la mesure ciblé à 5 000 € et plafonné à 7 000 €.
- **La mise sous statut « CHRS » de places d'hébergement d'urgence** : cette transformation permet d'améliorer la qualité de prise en charge et stabiliser les financements.

### 2. Chantiers en cours et perspectives

- **Doter la région d'une offre en matière d'hébergement d'urgence de qualité et adaptée en besoin.** En maîtrisant le recours aux nuitées hôtelières et leur coût et continuant la transformation du parc hôtelier en centres d'hébergement pérennes ainsi qu'en recentrant une partie du parc de CHRS sur l'hébergement d'urgence,
- **Développement de « l'aller-vers » et de la transformation de places de CHRS en mesures d'accompagnement hors les murs** pour éviter les parcours en escalier, stabiliser dans le maintien dans le logement et répondre aux besoins d'accompagnement intensif,
- **Ouverture de nouvelles places FVV** suite à la promesse de 1 000 nouvelles places faites par la Première ministre, Elisabeth Borne. L'accompagnement des personnes hébergées doit être également repensé, dans ce cadre, pour être plus adapté aux à leurs profils.

### 3. Témoignages / Bonnes pratiques /

#### Mobilisation de l'immobilier de l'État à des fins d'hébergement : projet Caravansérail, Aix-en-Provence

##### Exemple d'une démarche partenariale interinstitutionnelle

Météo France a mis à disposition trois villas de son parc immobilier vacant pour créer un centre d'hébergement d'urgence des femmes isolées (24 places) à Aix-en-Provence. Ce projet est mené par la DREETS et la DDETS13, en partenariat avec les services des douanes, la commune et les services de voirie d'Aix-en-Provence.

Ce type de projet permet à la fois d'optimiser et de valoriser le patrimoine immobilier de l'État et de réaliser des économies d'échelle. Des échanges avec la Mission Régionale de Politique Immobilière de l'État (MRPIE) et la Plateforme régionale du budget de l'immobilier du SGAR (PFRBI) sont en cours afin de pouvoir générer d'autres opérations similaires.

## Enrichir l'offre d'accompagnement et mieux la coordonner

L'accompagnement social des ménages à la rue et en grande difficulté revêt plusieurs dimensions : l'aller vers, l'accès aux droits, la mise à l'abri, l'accès ou le maintien dans le logement, l'accès à la santé et à l'emploi.

Ces différentes dimensions peuvent être intégrées dans des programmes « d'accompagnement global intensif » (comme le programme AGIR pour les réfugiés ou les actions en faveur des jeunes en rupture), mais sont plus souvent réalisées par plusieurs acteurs spécialisés dans un domaine qu'il convient de coordonner.

Le plan *Logement d'abord* a contribué à la fois à enrichir l'offre d'accompagnement social, mais aussi à décloisonner les acteurs.

### 1. Actions conduites et résultats

- **Coordination renforcée entre le secteur social et la santé :**
  - Mise en place d'un appel à projets conjoint avec l'ARS en 2018 pour les publics en souffrance psychique, sur le modèle du « rétablissement » : deux projets de 30 places ont été retenus dans les Hautes-Alpes et le Vaucluse,
  - Mise en place de médiateurs de santé pairs et d'équipes mobiles pluridisciplinaires afin de faciliter l'aller vers,
  - Expérimentation des lieux de répit : alternative à l'hospitalisation en psychiatrie qui permet d'accueillir des personnes proches de la situation de crise,
  - Développement de 10 postes de psychologues mis en disposition du secteur AHI (hébergement ou structures hospitalières).
- **Réforme du FNAVDL :** simplification du circuit financier des crédits au sein d'une enveloppe unique. Les moyens ont, par ailleurs, été renforcés : la région PACA a bénéficié de 4,2 M en 2020 et 5,2 M en 2021 (contributions de la CGLLS et d'Action Logement ont été augmentées). Ainsi, en 2020 et 2021, 109 projets de collaboration entre organismes HLM et associations (dont 29 co-portés avec des bailleurs sociaux) ont été mis en place pour l'accès et le maintien de personnes défavorisées.
- **Création du Contrat d'Engagement Jeunes en rupture avec un volet logement :** dans la continuité du plan *1 Jeune, 1 Solution*, lancé le 23 juillet 2020, dont l'objectif est « de ne laisser aucun jeune sur le bord de la route et de trouver une solution adaptée à chaque jeune », le Gouvernement a souhaité renforcer le cadre du droit à l'accompagnement des jeunes en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle en instaurant le contrat d'engagement jeune (CEJ) mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Le volet CEJ « jeunes en rupture » a vocation à repérer et accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi vers l'insertion dans l'emploi durable par une prise en charge globale, en prenant en compte leurs difficultés spécifiques, notamment d'hébergement/logement, de mobilité, de santé et autres freins d'accès à l'emploi. Il s'agit dès lors de proposer, en articulation avec la mission locale avec laquelle le CEJ sera conjointement mis en œuvre, une coordination des actions et réponses avec le Service Public de l'Emploi, permettant la prise en charge globale et spécifique de ces jeunes en rupture.

- Dans la région, 8 projets ont été retenus, pour un montant total de 6 102 554 €.
- Lancement du programme AGIR en faveur des réfugiés (en 2023 dans le 13 et le 06, avec un déploiement progressif dans les autres départements).

### 2. Chantiers en cours et perspectives

#### FNAVDL :

- **Alpes-de-Haute-Provence :** ciblage des ménages en situation d'expulsion (projet 2023 de faire trois niveaux d'AVDL :
  - 1 : maintien dans le logement ;
  - 2 : relogement en parc public ;
  - 3 : captation et relogement en parc privé ;
- **Bouches-du-Rhône :** nouvel appel à projets 2023 / Ciblage de mesures de niveaux 3 et mise à disposition des mesures au Pôle Logement du SIAO ; proposition d'un règlement FNADV instaurant notamment un pilotage des mesures trimestriel ;
- **Var :** SIAO 83 est pilote des mesures d'accompagnement de l'État ; révision du FSL en cours.

#### Coordination avec le secteur de la santé :

#### Var : l'intermédiation locative avec sous-location au service des publics en souffrance psychique

S'appuyant sur une expérimentation lancée en 2021, le dispositif « *Housing first* », porté par un groupement comprenant le CHITS, le CH de Pierrefeu et les associations ISATIS et Olbia Var Appartements, s'est implanté sur le territoire de la Métropole Toulon - Provence - Méditerranée. À la fin de l'année, il accompagnera 55 personnes ayant un parcours de rue, souffrant de problèmes psychiques et volontaires pour bénéficier d'un logement individuel et d'un accompagnement médico-social pluridisciplinaire basé sur le rétablissement.

Aujourd'hui, 36 personnes sont accompagnées et 31 sont logées.

La DDETS a souhaité essayer cette pratique basée sur l'accompagnement pluridisciplinaire, le logement et le rétablissement via une expérimentation « IML santé », pour 10 personnes, sur le territoire ECAA et portée par l'association Itinova. L'équipe est composée d'un éducateur spécialisé, d'un psychiatre, d'un psychologue et d'une infirmière.

En début d'année 2023, 6 personnes avaient intégré le dispositif.

L'objectif est triple :

- adapter l'offre aux besoins des personnes ;
- faire évoluer les pratiques professionnelles en favorisant le rétablissement, une entrée basée sur l'adhésion et non sur les compétences ou le soin ;
- faire émerger d'autres volontés sur d'autres territoires.

**Hautes-Alpes : le dispositif « Logement d'abord et santé »**

Le dispositif *Logement d'abord et santé* est un dispositif qui a rencontré sa cible sur le département.

Basé sur le modèle de l'intermédiation locative, ce dispositif prend en charge 30 personnes atteintes de troubles psychiques sévères et pour lesquelles l'accès et le maintien dans un logement autonome nécessitent un étayage autant médical qu'« éducatif » et social.

L'association ISATIS porte ce dispositif et dispose d'un panel de travailleurs compétents et investis dans leurs missions sur les secteurs médical et paramédical.

À retenir :

- une expérimentation débutée en mars 2019 pour une durée de 4 ans,
- un cofinancement ARS/État à hauteur de 14.000 € la place au total,
- intervention sur l'ensemble du département à condition que le lieu de vie soit à proximité des services médicaux et sociaux ;
- des durées de prise en charge moyenne autour de 30 mois,
- un total de 61 personnes suivies depuis 4 ans,
- 23 personnes sorties du dispositif dont 8 glissements de bail,
- une liste d'attente de 9 personnes.

Adossées à ce dispositif, 10 places IML « cas complexes » ont été ouvertes en 2022.

Ces places sont destinées à désengorger la liste d'attente, notamment en permettant à des bénéficiaires dont la situation sociale ne leur permet pas encore d'accéder à un glissement de bail mais qui ont un parcours de soins stabilisé et qui ne nécessitent plus un accompagnement médical, de conserver leur logement en restant sur le dispositif.

**Les constats :** le besoin est important (dû notamment aux fermetures de lits en psychiatrie) et une liste d'attente conséquente suite aux orientations réalisées par le SIAO.

La volonté de la DDETSPP, compte tenu de la pertinence de ce dispositif au regard du public accueilli, serait, au-delà de la pérennisation indispensable du dispositif, d'en augmenter le nombre de places.

**Piste actuelle :** diminuer le nombre de places, maintien du cofinancement ACT (appartement de coordination thérapeutique) - HLM pour l'ARS et IML complexe pour l'État (maximum 17 places).

Cette solution, bien que non satisfaisante, permet tout de même de pérenniser en 2023 un dispositif ayant fait ses preuves.

## Expérimenter les plateformes territoriales d'accompagnement social dans le cadre des « territoires accélérés »

→ Aix-Marseille - Provence - Métropole ←

L'AMI LDA de la Métropole Aix-Marseille Provence s'appuie sur 5 axes :

- La connaissance des besoins
- La sensibilisation
- L'accompagnement
- Le développement d'une offre adaptée
- L'accès au logement

### 1. Actions conduites et résultats

#### → AMI Aix-Marseille - Provence - Métropole

Un grand nombre de rencontres et de temps d'échanges ont été organisés favorisant l'interconnaissance des acteurs et l'enrichissement des projets. La métropole s'est investie dans le même temps dans la rédaction du futur PLH.

Le soutien de l'AMI a permis au SIAO de mieux se structurer en bénéficiant de moyens humains renforcés, de construire un partenariat avec la Ville de Marseille et de se rapprocher des bailleurs sociaux.

#### - La connaissance des besoins

- Nuit de la solidarité Marseille 20/01/2022 et le 26/01/2023
- Nuit de la solidarité Aix-en-Provence 20/01/2022 et le 26/01/2023
- Mise en œuvre de l'observatoire du SIAO (recrutement d'un statisticien en octobre 2021).

#### - La sensibilisation

- Été 2022 : deux ateliers groupe projet ARHLM - DDETS - AMP
- Novembre 2022 : lancement partenariat UNAFO
- Formation – prévention des expulsions (ADIL 2 modules de 2 cours gratuits).

#### - L'accompagnement

- Mobilisation des crédits FNADVL : 700 mesures dont 1/3 DALO
- Réflexion articulation FNADVL – mesures d'accompagnement des collectivités
- Prévention des expulsions locatives sur Marseille ( équipes mobiles dans le parc privé 2 ETP de l'ADIL pour la formation des travailleurs sociaux)
- Equipe Santé mentale et habitat portée par la CMSMH en partenariat avec les bailleurs sociaux
- Expérimentation Insertion par le logement : accompagnement global des publics suite à une première rupture.

### - le développement d'une offre adaptée

- Etude « Agir sur les freins au glissement de baux dans le parc privé et social (ADIL) »
- Etude sur les résidences accueil
- Soutien à la production de logements très sociaux en collectif et en diffus (minimum de 4 % de la production en PLAI inscrit dans le PLH)
- Construction d'une stratégie de captation et de communication pour soutenir l'IML.

### - l'accès au logement

- Etude pour la mise en cohérence du SIAO et du 115 avec les exigences du *Logement d'abord*
- Développement du Pôle Logement du SIAO (réunions bailleurs, mobilisation du contingent Ville de Marseille, définition des processus entre le SIAO et les bailleurs).

## → PFTA Marseille

Une première expérimentation a été conduite dès 2016 sur le territoire marseillais : la création d'une plateforme « Accès Direct au logement » (ADL), sous l'impulsion du SIAO et de plusieurs associations volontaires. Celle-ci a permis de faire accéder au logement via des mesures d'intermédiation locative des personnes isolées en situation de grande marginalité, le plus souvent en situation d'addiction ; et de travailler le maintien dans le logement par la mise en place d'accompagnements pluri-partenariaux coordonnés.

En 2021, la construction officielle de la PFTA marseillaise a été lancée et a pu réunir plus d'une cinquantaine de structures partenaires autour de 3 ateliers collectifs. Cette dynamique partenariale a permis de réunir des acteurs des champs de la psychiatrie et de la santé mentale, de la réduction des risques et des dommages, de l'insertion professionnelle, de l'accompagnement social ou global ou spécialisé ; des opérateurs de l'hébergement d'urgence et d'insertion ; des bailleurs sociaux ; des dispositifs de coordination et de support ; des collectivités territoriales...

Ces ateliers ont permis entre autres de dessiner le contour de la plateforme, de définir des grands principes, d'affiner le curseur de l'orientation en PFTA (le niveau de besoin en accompagnement) ; tout cela sous l'angle fédérateur de la co-construction, corollaire indispensable au bon fonctionnement d'un dispositif reposant sur la coordination pluri-partenariale.

La PFTA de Marseille a ouvert ses portes officiellement en janvier 2022 avec 24 places disponibles (26 étant déjà occupées par les ménages issus de l'ADL). Face à une volumétrie potentielle importante, une méthodologie expérimentale impliquant une phase de randomisation (si nécessaire) a été décidée et sera évaluée à mi-année de manière collective.

3 ménages ont intégré la PFTA lors de la commission de février 2023 et la prochaine commission aura lieu en mai 2023. Au total, la PFTA vise l'inclusion de 24 ménages pendant l'année. Un travail fin et individualisé autour de chaque situation est engagé et sera le garant d'une approche cohérente avec les principes fondateurs du Logement D'Abord dans le cadre du déploiement de la PFTA marseillaise. Mais pour garantir tant le sens du dispositif que son appropriation par les accompagnants de terrain, reste un enjeu fort concernant l'accès au logement dans un délai acceptable sur un territoire particulièrement tendu en la matière.

## → PFTA Aix-en-Provence

### Historique :

2018 : Réunion de préfiguration et lancement (novembre) en sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Décembre 2018 - février 2019 : mise en place d'ateliers de co-construction avec acteurs du social, de la santé, du logement et de l'hébergement du territoire

Avril 2019 : Démarrage des commissions mensuelles PFTA.

### La commission :

- **Membres permanents** : services sociaux de droit commun (CCAS, MDS), Hôpital Montperrin (dont EMPP, CMP), représentants « Addiction » (CSAPA, CAARUD), opérateurs IML (ALPA, SOLIHA, ACSC), bailleurs sociaux, SIAO 13 et SAO d'Aix-en-Provence
- **Rôle** : croiser les expertises et compétences autour de la recherche de solutions pour les situations présentées en commission.
- Formulation d'une **double préconisation** « logement » et « accompagnement »
- **Possibilité de ré-interpellation de la commission** en cas de difficultés importantes rencontrées dans l'accompagnement des ménages ou dans le cas d'un « S.A.V. » pour des ménages qui ont bénéficié de la PFTA.
- La commission examine 3 situations par mois.

### Mobilisations d'accompagnement social directement par la commission

- Depuis 2019 : 22 mesures IML directement par la commission
- Depuis juillet 2021 : 10 mesures AVDL de niveau 3.

### Mobilisation des bailleurs sociaux

- Depuis 2019, 92 ménages ont eu accès à un logement. Une forte baisse des propositions de logements a été identifiée en 2022 (en 2022, 20 ménages ont pu accéder à un logement mais seulement 7 dans le parc social),
- Actuellement, 16 ménages sont en liste d'attente pour un accès au logement,
- La PFTA souhaiterait pouvoir mobiliser plus de logements que ce soit en IML ou bailleurs sociaux. La mobilisation des personnes et acteurs va de pair avec l'accès au logement. Pour ce faire, la PFTA sollicite le groupe inter-bailleurs constitué de 9 bailleurs du territoire, ainsi que les réservataires en envoyant les besoins en logements sous forme de tableaux renseignés par les référents parcours des personnes. Les acteurs IML sont également sollicités.

### Mobilisation des acteurs de santé

L'expertise amenée par les acteurs de la santé et de l'addiction des commissions est précieuse. Elle permet des éclairages, favorise la compréhension des situations.

## 2. Chantiers en cours et perspectives

- La connaissance des besoins
  - Etude en cours sur les squats marseillais,
  - Maintien de l'observatoire.
- La sensibilisation
  - 2023 : 4 journées professionnelles de sensibilisation LDA portées par l'UNAFO
  - 2023 : Formation – prévention des expulsions (ADIL 4 modules prévus)
- L'accompagnement
  - Mobilisation des crédits FNADVL : nouvel AAP – pilotage des mesures par le pôle logement du SIAO
  - Réflexion articulation FNADVL – mesures d'accompagnement des collectivités à construire à l'échelle départementale
  - Prévention des expulsions locatives : maintien des équipes mobiles dans le parc privé
  - Equipe Santé mentale et habitat portée par la CMSMH en partenariat avec les bailleurs sociaux : maintien en lien avec le PTSM
  - Expérimentation Insertion par le logement : accompagnement global des publics suite à une première rupture, extension du dispositif
  - **PFTA Aix-en-Provence :**
    - Remobilisation des bailleurs sociaux
    - Rencontre avec les prescripteurs du territoire (CCAS, MDS, CHRS, CH Montperrin, mission locale, association dispositif maraudes) pour communiquer sur la PFTA, le public visé et ses spécificités ainsi que la procédure via le SI SIAO
    - Favoriser le maintien d'une participation active des acteurs du médico-social
    - Optimisation des outils d'évaluation, de suivi de l'accompagnement, recentré autour du SI SIAO
    - Mise en place d'une grille d'évaluation commune et transversale, lors de la mise en place du process d'intégration (pré commission) du pôle logement
    - Elargissement territorial nécessitant un travail de rencontre et de mobilisation des acteurs. Première année centrée sur Aix-en-Provence (2020), ouverture progressive à Vitrolles, Pertuis en 2021 puis Gardanne (septembre 2022) et aux autres communes
    - Maintenir la dynamique mobilisant les bailleurs sociaux
    - Envisager l'augmentation de mesure d'accompagnement renforcée (AVDL 3, CHRS Hors les murs pour personne isolée...).
- Le développement d'une offre adaptée
  - Restitution de l'étude « agir sur les freins au glissement de baux dans le parc privé et social »(ADIL)

- Restitution de l'étude sur les résidences accueil
- Soutien à la production de logements très sociaux en collectif et en diffus, sensibilisation des bailleurs
- Construction d'une stratégie de captation et de communication pour soutenir l'IML, liens avec l'ANAH, « zéro logement vacant », harmonisation des documents destinés aux propriétaires privés

### → L'accès au logement

- Finalisation de l'étude pour la mise en cohérence du SIAO et du 115 avec les exigences du logement d'abord. Réorganisation et processus de repérage et d'orientation des publics.
- Renforcement du partenariat SIAO – Bailleurs sociaux

## 3. Bonnes pratiques / Témoignages

- Futures PFTA : Ville d'Aubagne et La Ciotat (en cours de construction)

- Plateforme personnes victimes de violences

Depuis fin 2021, la plateforme sécurise les parcours de victimes depuis leur mise en sécurité jusqu'à l'accès au logement. Ce dispositif prendra en charge dans le même temps la coordination des places « auteurs de violences conjugales ». Le SIAO sera représenté au sein des commissions VIF du TJ de Marseille.

Un travail est en cours actuellement sur la perspective d'une plateforme dédiée aux jeunes majeurs. Adossés à des dispositifs d'urgence spécialisés, la coordination par typologie de public facilite la fluidité des parcours de la rue au logement.

## → Ville d'Avignon ←

L'année 2022 est une année de mise en place de la démarche de mise en œuvre accélérée du plan LDA sur le territoire avignonnais. La convention pluriannuelle « AMI 2 LDA » État / Ville d'Avignon a été signée en décembre 2021.

### 1. Actions conduites et résultats

#### Actions démarrées en 2022

##### → Coordination de la démarche LDA locale

Le poste de coordinateur LDA à la mairie d'Avignon a été pourvu mi-avril 2022. Un comité de pilotage de lancement s'est tenu en octobre 2022 et a réuni une vingtaine de partenaires (Ville d'Avignon et son CCAS, Etat, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, hôpitaux, fondation et fédération et organismes représentatifs du LDA). La rencontre a permis de présenter la stratégie élaborée par la Ville en lien avec l'État. Elle se décline en 6 orientations et vise à répondre à des enjeux d'observation sociale, d'accès et de production de logement, de prévention des ruptures en logement, de rapprochement entre les champs du social et du sanitaire et de diffusion d'une culture de Logement d'Abord.

Le coordinateur LDA a accompagné la mise en route des actions nouvelles, initié la programmation du séminaire LDA prévue pour mars 2023 et a préparé l'instance technique, appelée « Comité des acteurs du Logement d'abord » qui s'est tenue en janvier 2023.

##### → Mise en place d'un second accueil de jour sur Avignon, le « Passage » porté par le groupe SOS (projet d'action préexistant renforcé par le plan LDA local, bilan 2022 en attente de réception)

L'accueil de jour a ouvert en novembre 2021. Calibré pour 30 passages par jour, il reçoit près de 100 personnes par jour dès deux mois après son ouverture. L'ADJ enregistre en moyenne 85 passages par jour lissés sur 2022 et voit sa fréquentation (en personnes différentes) augmenter de manière importante fin 2022 (+ 600 nouvelles personnes sur le dernier trimestre). Le nombre total de personnes différentes accueillies sur l'année n'est pas connu car les outils de mesure de la fréquentation mis en place au début de l'année 2022 relevaient dans un premier temps uniquement le nombre de passage par jour.

L'équipe en place a su créer une dynamique favorisant une accroche de qualité avec les personnes accueillies qui permet un travail au long cours d'accès aux droits et d'orientation vers le droit commun. Le partenariat avec le réseau d'acteurs locaux est bien établi.

##### → Renforcement de la MOUS Gens du Voyage du Grand Avignon (action préexistante renforcée par le plan LDA local, bilan 2022 en attente de réception)

Une MOUS mise en place à l'échelle de l'agglomération du Grand Avignon (portée par l'EPCI, le Conseil départemental et l'État) vise notamment l'accompagnement des ménages en aires d'accueil ou en campements illicites. Le renfort (1 ETP) permet

d'intensifier l'accompagnement de ménages issus de l'Europe centrale et de l'Est vivant en campements illicites ou en squat sur Avignon.

#### 20 ménages accompagnés sur 28 rencontrés en 2022 :

- 3 ont intégré un hébergement ou un logement accompagné
- 3 ont accédé à un logement (deux dans le parc social et un dans le privé)
- 11 pertes de contact (liés au départ du campement ou à un refus de poursuivre l'accompagnement)
- 3 sont toujours sur le lieu où l'équipe MOUS les a rencontrés (2 en squat et 1 sur le campement) .

Cette action permet une présence sociale sur les campements illicites (visites conjointes avec la PASS pédiatrique, etc.) et de faire entrer les familles qui le souhaitent dans un parcours d'accompagnement social et d'accès aux droits. Une convention de coopération « accompagnement global » signée avec Pôle Emploi permet à SOLIHA de travailler plus facilement auprès des ménages autour de leur insertion professionnelle et de leurs parcours vers le logement.

##### → Renforcement du service de prévention des expulsions du CCAS (projet d'action préexistant renforcé par le plan LDA local)

C'est un axe fort du plan LDA local. Le renfort a permis au CCAS d'Avignon de constituer une équipe mobile de prévention des expulsions locatives, en passant en 2022 d'un à cinq professionnels dédiés (une assistante administrative et quatre travailleurs sociaux) intervenant auprès de locataires du parc privé et du parc social à tous les stades de la procédure. Ce service anime une commission technique de prévention des expulsions (CTPE) mise en place depuis septembre 2021 sur Avignon qui permet d'améliorer la coordination des acteurs et la prise en charge des ménages en procédures d'expulsions sur le territoire.

L'équipe s'est constituée au fil de l'année (arrivée échelonnée de 3 travailleurs sociaux en avril, juillet et septembre 2022). La mission concernant la prévention au stade des commandements de payer dans le parc privé a connu une phase de rodage le temps de fluidifier le circuit de l'information entre les différents acteurs (préfecture - ADIL - CCAS) et montera réellement en charge à partir de janvier 2023.

#### Nombre d'accompagnement effectués en 2022 : 98

- 18 dans le cadre de la mission de prévention amont dans le parc privé (stade du commandement de payer),
- 69 dans le cadre des diagnostics sociaux et financiers (DSF) à réaliser,
- 7 suite à une saisine par la CTPE (CCAPEX locale),
- 2 suite à une saisine de la CCAPEX départementale,
- 4 suite à des orientations de partenaires et qui concernent des situations complexes « hors situation d'impayés de loyer ».

#### À noter divers éléments issus du bilan 2022, sur l'ensemble de ménages accompagnés :

- 71 % sont des locataires du parc social,
- Environ 10 % sont des personnes sortantes de CHRS sans accompagnement,

- L'évaluation initiale de la situation de ces ménages fait apparaître que 67 % d'entre eux ont une problématique de santé (qu'elle soit somatique, de santé mentale et/ou d'addiction), dont la moitié ne bénéficiait pas d'accompagnement dans ce domaine (32 % du total des suivis).
- Les ménages ayant une problématique de santé mentale, non accompagnés, représentent 20 % du total des suivis en 2022.

### Focus accompagnements liés aux demandes de réalisation de DSF (diagnostic social et financier)

Les modalités d'aller vers sur lesquels repose le fonctionnement de l'équipe permettent une accroche facilitée avec les ménages en procédure d'expulsions. Le taux d'accroche et de réalisation des DSF est de 54 %. Les DSF réalisés « seront traités en accompagnement et resteront dans la file active du service PEX jusqu'à la sécurisation de leur situation au regard des objectifs suivants :

- L'état de l'endettement locatif
- La sortie de la procédure d'expulsion dans laquelle ils se trouvent
- Leur objectif de maintien dans le logement en adéquation avec leur(s) problématique(s) rencontrée(s)
- Leur objectif de relogement en adéquation avec leur(s) problématique(s) rencontrée(s)<sup>1</sup> ».

Les solutions privilégiées restent le maintien dans le logement pour 68% des accompagnements qui font suite à un DSF (et 31% sur du relogement).

Les relais et les orientations effectués par le service PEX se font principalement vers des associations tutélaires (suite à des demandes de mesures de protection, soit 25 % des relais / orientations effectués) mais aussi vers les services sociaux du département, les points conseil budget, vers le DAC, vers le pôle seniors du CCAS, etc.

### Focus sur les Commissions Techniques de Prévention des Expulsions

Le CCAS a animé 10 CTPE en 2022, 90 situations de ménages y ont été étudiées ; 8 situations sur 10 concernent le parc social.

#### → AMO / étude « Jeunes Emploi Logement » (action nouvelle d'ingénierie)

Réalisation par la mission locale du Grand Avignon d'une étude pendant 7 mois sur les conditions d'accès à l'emploi et au logement des jeunes sur la base d'entretiens avec les acteurs concernés par ce public et par ces problématiques et d'enquêtes auprès du public jeune. L'étude débouche sur une série de préconisations afin d'adapter les solutions d'hébergement et de logement aux besoins des jeunes, en lien avec une stratégie d'accès à l'emploi de ces publics.

### Actions non effectuées ou non démarrées ou en 2022

#### → Equipe sociale d'intervention du CCAS (action nouvelle non démarrée en 2022)

Projet de création d'une équipe (2 travailleurs sociaux) pouvant évaluer / orienter / coordonner les parcours des personnes « hors » dispositif dans une démarche d'aller vers. Dispositif pouvant évoluer en fonction des besoins et des ressources existantes sur le territoire.

Travail autour du portage du dispositif (CCAS), de définition du projet, de préparation de la convention et des fiches de postes. Un questionnaire de la Ville autour du besoin de constituer une équipe médicosociale (travailleur social et infirmier) a émergé au regard du poids pressenti des problématiques de santé du public ciblé mais l'option n'a pas été retenue par les services de l'Etat ni n'a été souhaitée par le CCAS lors des échanges avant le dialogue de gestion avec la DIHAL en mai 2022.

Le binôme de travailleurs sociaux est en place au CCAS au 2 janvier 2023.

#### → Dispositif Logement d'abord porté par Cap Habitat (action nouvelle mise en place fin 2022)

Dispositif d'accès direct à un logement avec accompagnement global renforcé pour des ménages sans domicile qui s'inspire d'un dispositif innovant similaire, expérimenté dans le Sud Vaucluse et porté par l'association le Village. L'originalité de ce projet est de permettre une fluidité des statuts des ménages accompagnés au sein du logement qui leur est proposé : ils peuvent l'intégrer sous un statut d'hébergé le temps (ré)ouvrir des droits, puis basculer sous un statut de sous-locataires puis de locataires en titre.

*La mise en œuvre de l'action a débuté en septembre 2022 avec les premières instances techniques visant à définir le public, les modalités d'orientations, les premières rencontres avec les ménages et les prescripteurs. Aucun ménage n'a accédé au logement sur 2022 et les premiers accès sont prévus pour 2023<sup>2</sup>.*

La convention signée prévoit la mise à disposition de 10 logements sur cette action.

#### → Mise en place d'un observatoire de Logement d'abord sur Avignon (action nouvelle non démarrée en 2022)

Création d'un observatoire sur le sans abris / Logement d'abord à l'échelle de la ville d'Avignon confié au SIAO de Vaucluse. Des échanges préparatoires sur le cadrage de l'observatoire (périmètre et champ d'études) et la fiche de poste du chargé d'étude à recruter ont eu lieu sur le 2<sup>e</sup> semestre 2022.

#### → Séminaire Logement d'abord (action nouvelle prévue pour 2023)

Organisation d'un colloque sur le Logement d'abord dans le but de diffuser une culture commune auprès des professionnels du territoire issus du social, de la santé, du logement, de l'hébergement et de l'insertion par l'activité économique.

<sup>1</sup> - Extrait du bilan 2022 du service de prévention des expulsions du CCAS d'Avignon

<sup>2</sup> - Extrait du point d'étape 2022 Logement Accompagné LDA « Avignon Territoire Accélééré », Cap Habitat

## 2. Chantiers en cours et perspectives

- Finaliser la mise en place et le lancement des actions nouvelles
- Intégrer des compétences sanitaires à l'équipe de prévention de expulsions locatives
- Travailler avec le SIAO et l'ADJ pour accroître l'effectivité des parcours vers l'hébergement logement des personnes accueillies par les acteurs de la Veille sociale
- Poursuite de l'animation partenariale à travers des groupes de travail thématiques
- Accompagner au niveau local, la mise en place par le SIAO de Vaucluse d'une plateforme territoriale d'accompagnement.

## 3. Bonnes pratiques / Témoignages

- Adosser une CCAPEX locale de mesures d'accompagnement avec des modalités d'aller vers et de durée d'accompagnement souple.
- Associer l'animation de la démarche de *Logement d'abord* locale aux travaux du Conseil Local en Santé Mental (sur la thématique « santé mentale et habitat »).

## → Métropole Nice - Côte d'Azur ←

Les territoires de la Métropole Nice - Côte d'Azur et de la CASA ont tous deux été lauréats de l'AMI 1, mise en œuvre accélérée du *Logement d'abord*.

Malgré leurs spécificités, ces territoires voisins font état de nombreux points communs en matière de sans-abrisme, d'hébergement et de logement (problématiques, acteurs...). Aussi, il a été décidé dans le cadre de l'AMI d'écrire un projet cohérent à l'échelle de ces territoires. Ce projet s'articule autour d'actions dites communes aux deux territoires AMI ainsi que d'actions spécifiques à chacun d'eux.

Ainsi, le développement de la Plateforme Territoriale d'Accompagnement sur la Métropole Nice - Côte d'Azur est un projet porté avec la CASA et les services de la DDETS.

Ce projet s'articule autour de principes communs et partagés avec le territoire de la CASA, favorisant la cohérence de la démarche à l'échelle départementale, dans une perspective d'essai.

Les territoires ont ensuite fait le choix de favoriser une mise en œuvre expérimentale sur leurs périmètres respectifs afin de prendre en compte leurs spécificités.

### 1. Actions conduites et résultats

#### → 1 - AMO pour la construction des Plateformes Territoriales d'Accompagnement de la Métropole et de la CASA

Action commune aux deux territoires, en maîtrise d'ouvrage DDETS, cette AMO a été lancée en septembre 2019. Les travaux engagés ont porté sur :

La réalisation et le partage d'un état des lieux territorialisés des différentes mesures mobilisées et des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le pilotage des dispositifs :

- Recensement des mesures d'accompagnement et des aides financières,
- Analyse du fonctionnement du système d'acteurs,

L'accompagnement à l'élaboration de la Plateforme avec :

- Une validation des orientations de la Plateforme : élaboration concertée (territoires et DDETS) d'un document d'orientation sur les grands principes de la plateforme : objectifs, publics, missions possibles,
- La réalisation de propositions de scénarios de structuration, orientations méthodologiques et organisationnelles : réalisation de scénarios sur les possibilités de déploiement des fonctions de la Plateforme.

En conclusion de ces travaux, un lancement expérimental des Plateformes Territoriales d'Accompagnement sur les territoires de la Métropole NCA et de la CASA est validé :

- Expérimentation sur une durée de 12 à 24 mois
- Coordination et animation des Plateformes par les territoires, via la mobilisation de leurs moyens, en collaboration étroite avec la DDETS,
- Financement de 2 ETP de travailleurs sociaux pour l'animation / coordination des Plateformes : dans le cadre de l'AMI.

## 2. Le socle commun des Plateformes Territoriales d'Accompagnement de la Métropole NCA et de la CASA

### → Objectifs et missions :

Les PFTA de la Métropole NCA et de la CASA sont des **plateformes de coordination des acteurs** dont l'objet est de :

**Co-construire des réponses pour les personnes sans domicile ou en difficulté de maintien, et dont la situation :**

- Peut être qualifiée de complexe et / ou bloquée,
- Ne trouve pas de réponse dans le droit commun ou dans la mobilisation d'une seule filière d'accompagnement.

**Apporter aux professionnels :**

- Un appui technique (orientation vers les démarches et dispositifs adaptés),
- Un espace de rencontre,
- Un soutien à la complémentarité et à la coordination.

Les plateformes visent ainsi :

- La mise en place d'un modèle de gestion de cas (dans une approche pluridisciplinaire) pour proposer des interventions croisées, adaptées à des problématiques particulières,
- Le renfort de la connaissance des situations sans réponse, la documentation des limites des modes d'intervention actuels, pour proposer de nouveaux modes d'intervention,
- L'animation d'un lieu de partage de diagnostic, d'expertises, d'interventions, sur des situations individuelles,
- La recherche d'adaptation de l'existant suivant les besoins des personnes.

### → Public cible :

Sont concernées les personnes :

- Sans abri, vivant à la rue,
- Mal logées (habitat indigne ou insalubre, squat, ...) ou hébergées
- Vulnérables sur le point d'intégrer un logement ou qui rencontrent de grandes difficultés pour se maintenir dans leur logement.

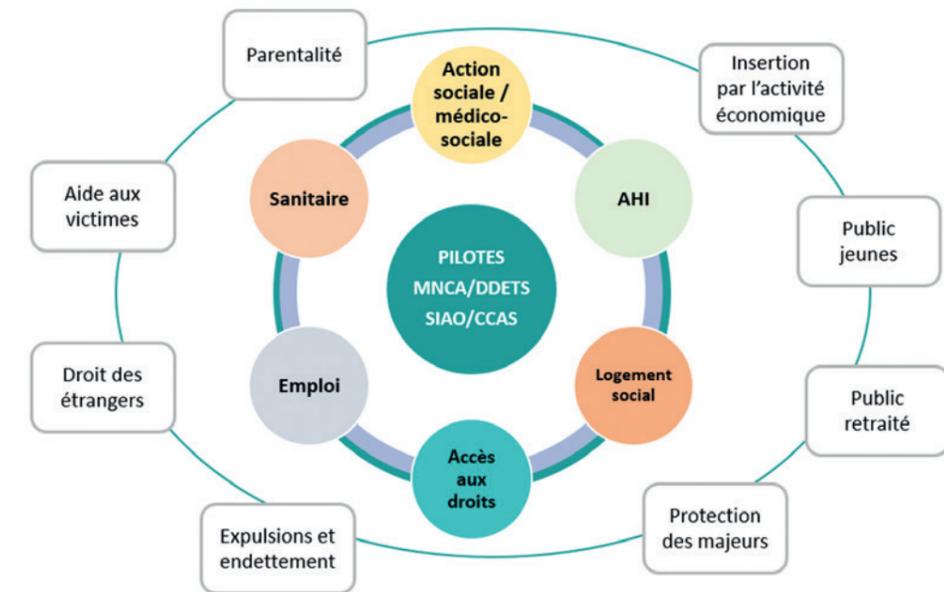
Et pour lesquelles :

- Aucune réponse adaptée n'a pu être trouvée par la mobilisation du droit commun,
- Une intervention pluridisciplinaire et coordonnée entre différents acteurs semble requise en réponse aux problématiques croisées présentées par la personne.

### → Réseau partenarial :

Les expertises sollicitées sur la PFTA se recoupent sur 7 champs d'intervention principaux :

- Accueil, Hébergement, Insertion,
- Logement,
- Accès aux droits,
- Action sociale et médico-sociale,
- Sanitaire,
- Insertion Emploi,
- Représentants des usagers.



Toute expertise complémentaire est par ailleurs sollicitée suivant les particularités des situations orientées vers les plateformes : parentalité, droit des étrangers...

## 3. Plateforme Territoriale d'Accompagnement de la Métropole Nice - Côte d'Azur : mobilisation et concertation des partenaires / création des outils

La Plateforme de la Métropole Nice - Côte d'Azur s'inscrit dans une démarche partenariale forte :

- 2021 : concertation préalable avec les acteurs
- mars 2022 : lancement officiel
- 1<sup>er</sup> semestre 2022 : développement du partenariat

### → Concertation en amont du lancement officiel de la Plateforme :



### → Mobilisation dès le lancement officiel de la Plateforme en mars 2022

Une mobilisation très forte des acteurs a été menée sur les 6 premiers mois d'animation de la PFTA : **25 acteurs représentant 13 champs d'intervention distincts sont rencontrés individuellement autour de cette nouvelle coordination.**

Sont mobilisés les acteurs intervenant sur les champs de : l'accès aux droits, l'addictologie, la cohésion sociale, la gérontologie, le handicap, l'hébergement, l'insertion emploi, le logement, la prévention des expulsions, le social, la santé, la santé mentale – notamment.

→ **Charte déontologique et d'orientation**



Une **charte déontologique et d'orientation** est construite et validée avec les partenaires.

Cet outil permet de :

- partager les fondements de la PFTA : attentes, finalités, valeurs partagées,
- préciser les orientations de la Plateforme : publics cibles, modalités d'interventions et membres,
- poser le cadre éthique et déontologique avec des marqueurs cibles sur les interventions : bienveillance, non jugement, droit au recommencement, aller vers...

→ **Création d'un groupe de travail santé mentale / logement**

Les travaux de la PFTA s'enrichissent également d'un groupe de travail « santé mentale / logement ».

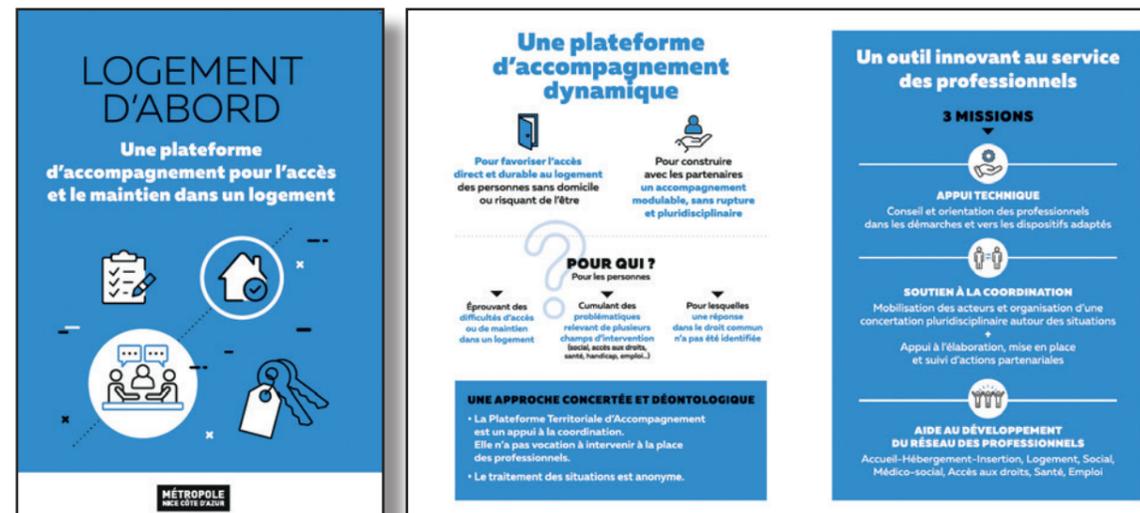
Mené en partenariat par le CLSM de la Ville de Nice et la coordination *Logement d'abord* de la Métropole, ce groupe de travail réunit les acteurs de la santé mentale (centres médico-psychologiques, CHU de Nice, Dispositif d'Appui à la Coordination...), du logement, les usagers et professionnels de l'accompagnement social / logement.

Il permet de favoriser l'interconnaissance des acteurs et une culture commune autour des liens entre l'accès au logement et le rétablissement en santé.

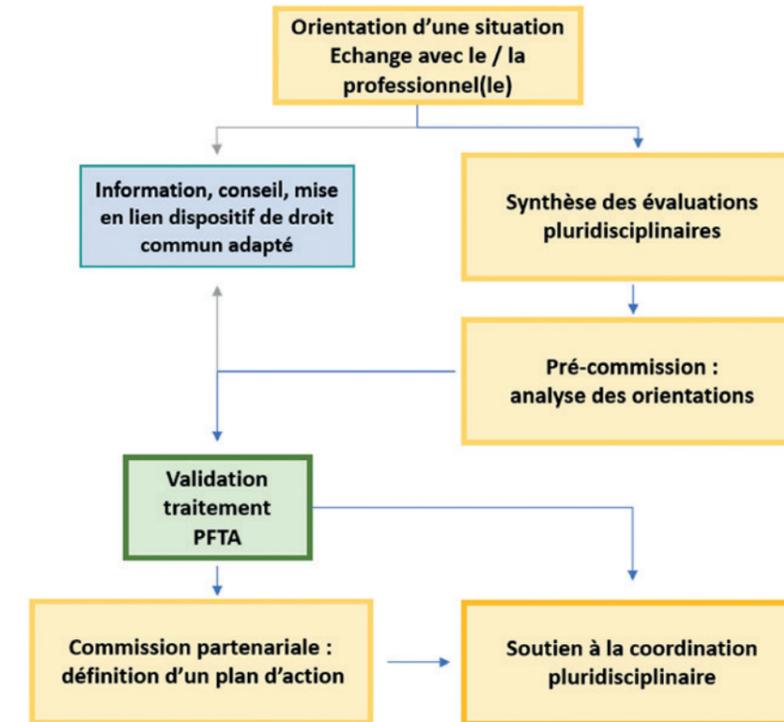
→ **Communication**

Un flyer d'information est édité : <https://www.nicecotedazur.org/services/logement/plateforme-territoriale-daccompagnement/situations>

orienté vers les plateformes : parentalité, droit des étrangers...



**3. Résultats**



→ **5 commissions partenariales d'étude de cas**

La PFTA de la Métropole Nice - Côte d'Azur se structure autour de la mise en place :

D'une pré-commission d'analyse des orientations (*Coordination LDA, FSL, SIAO, CLSM, CCAS de Nice, CCAPEX, référents situations*)

D'une commission partenariale d'étude de cas

Sur 12 mois d'activité :

- 7 pré-commissions
- 5 commissions partenariales

Sont mobilisés et présents en commission partenariale des représentants de : la DDETS, du SIAO, du CCAS de Nice, du Conseil départemental, du CHU de Nice, de la MDPH, du DAC, du CLSM, de la CCAPEX, de l'UNAFAM, des bailleurs sociaux, du secteur AHI, ainsi que, selon les besoins : organismes tutélaires, CSAPA, insertion emploi...

→ **41 ménages suivis**

Sur 12 mois d'activités, la PFTA de la Métropole Nice Côte d'Azur, c'est :

- 54 situations orientées – équivalent 54 ménages / 108 personnes
- 41 situations suivies par la PFTA : animation et coordination d'acteurs

Les premiers résultats sur les 41 situations suivies par la PFTA :

- 2 maintiens en logement réussis
- 8 accès à un premier logement ou à un relogement en cours
- 3 accès à un hébergement adapté
- 28 appuis à la coordination en cours.

### → Une coordination étayée sur des situations complexes

Toutes problématiques confondues, les ménages accompagnés dans le cadre de la PFTA cumulent entre 2 et 7 éléments de complexité avec une moyenne de 4 éléments de complexité par ménage. Quelques tendances :

- 60 % de ménages locataires
- **Plus de la moitié sont : menacés d'expulsion, touchés par un trouble psychique ou mental**
- Plus d'un quart en situation d'addiction
- Un quart des ménages vraisemblablement touché par un syndrome de Diogène
- Plus d'un tiers des ménages bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement ou de protection au moment de l'orientation

Etayage du nombre d'acteurs impliqués autour des situations complexes :

- En moyenne au stade de l'orientation : 2 professionnels associés autour de la situation d'un ménage,
- En moyenne en phase de coordination de la Plateforme : 4 professionnels associés autour de la situation.

Éléments prioritaires des interventions :

- Sécurité physique / psychique des personnes (mise à l'abri, accès aux soins),
- Déblocage administratif / accès aux droits.

#### Synthèse – 12 mois d'activité de la Plateforme Territoriale d'Accompagnement de la Métropole Nice - Côte d'Azur

- Installation d'une bonne dynamique partenariale avec des acteurs intéressés et présents – une mobilisation à soutenir dans le temps
- Des situations complexes accompagnées, avec une prédominance des problématiques santé et/ou personne vulnérable.

## 2. Chantiers en cours et perspectives

Chantiers et perspectives 2023 :

→ **Animation de la gouvernance** – Il est envisagé d'initier un premier comité de pilotage élargi avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Ce comité de pilotage réunira :

- Les pilotes de l'action : Métropole Nice - Côte d'Azur, DDETS, SIAO, CCAS de Nice, CD06, CLSM de la Ville de Nice,
- Les acteurs institutionnels et associatifs participant activement à la vie de la PFTA : CHU Nice Pasteur, Centre hospitalier Sainte-Marie, acteurs de l'AHJ, bailleurs sociaux...

→ **Coordination resserrée avec le SIAO** – Lors de son lancement expérimental en 2022, la PFTA a été déployée par la Métropole NCA, en lien avec le SIAO. Des temps d'échanges ont particulièrement été initiés depuis le démarrage afin de s'assurer que les travaux de la PFTA s'inscrivent bien dans l'activité du SIAO :

- Sur des orientations qui seraient réalisées directement par le SIAO lui-même,
- Sur des situations orientées par des prescripteurs et non encore connues des différents pôles du SIAO et qui doivent être prises en charge par ce dernier (pôle insertion ou accès direct au logement, notamment).

De manière plus générale, il est à noter que le SIAO 06 a subi une profonde restructuration en 2022/2023.

Dès à présent, il appartiendra d'inscrire plus spécifiquement la Plateforme Territoriale d'Accompagnement au service du SIAO comme un outil d'accompagnement des situations les plus complexes d'accès ou de maintien en logement.

→ **Poursuite de l'animation partenariale** : dans l'objectif de poursuivre et améliorer l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs, de nouveaux temps d'information / formation seront organisés : interventions du SIAO, accès au logement social...

→ **Projet de mise en place d'une équipe mobile santé mentale / logement**

→ **Articulation des travaux de la PFTA avec l'étude « clarification des mesures d'accompagnement » en cours** : une étude pour clarifier, formaliser et apporter en lisibilité sur les principales mesures d'accompagnement logement (ASLL, AVDL, Hors les Murs, gestion locative adaptée en intermédiation locative).

## 3. Bonnes pratiques / Témoignages

→ **Une mobilisation pluridisciplinaire autour des situations complexes**

Chaque commission partenariale réunit :

## 1. Des membres permanents :

- Acteurs « classiques » intervenant sur les champs du social, hébergement, logement :
  - Pilotes : Métropole NCA (coordination LDA + pôle FSL), DDETS, SIAO, CCAS de Nice
  - Professionnels du social : Conseil départemental – Délégation de l'action sociale
  - Secteur AHI / Accompagnement logement : un collègue à représentation tournante
  - Secteur logement : un collègue à représentation tournante
- Acteurs apportant une expertise dédiée : ARS, Association Hospitalière Sainte-Marie, CHU de Nice, Conseil Local en Santé Mentale de la Ville de Nice, CCAPEX territoriale, MDPH, PLIE de la Métropole Nice Côte d'Azur, Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), Unafam
- Référents de terrain des situations

## 2. Des membres ponctuels : SAMSAH, CSAPA, équipes mobiles de prévention des expulsions...

### Interconnaissance des acteurs

Dans le cadre de la PFTA mais également du groupe de travail santé mentale / logement, les acteurs apprennent à se connaître. En décembre 2022, un séminaire d'interconnaissance a ainsi permis de réunir 150 acteurs intéressés pour favoriser le décroisement et partager entre eux autour de stands d'informations notamment.



### Ils parlent de la Plateforme

« La plateforme aide vraiment, car quand on est face à des situations sensibles, on a besoin d'être épaulé. Et puis le travail en commission permet d'avoir de nouvelles idées, d'aborder différemment l'accompagnement de la personne. »

## → Sophia-Antipolis ←

### Contexte et bilan

Le plan quinquennal pour le *Logement d'abord* 2028-2022 a permis à la CASA de lancer de nombreuses actions innovantes, que ce soit en partenariat avec la Métropole Nice - Côte d'Azur (MNCA) ou en actions propres, afin d'intervenir sur les freins à l'accès direct au logement des ménages sans logement propre ou en risque de le devenir :

- Service Accès logement du SIAO avec les diagnostics des ménages et positionnement sur des opportunités de logements
- Comité inter bailleurs (impulsion : création et 1ère année de vie)
- Service de prévention des expulsions (co-financement MNCA)
- Action de lutte contre la sous-occupation (libération de logements de grande typologie)
- Etude sur les primo-arrivants dans la rue
- Plateforme *Logement d'abord*

Le changement de paradigme et l'évolution des pratiques des acteurs est essentielle au succès de la politique du Logement d'abord. Les actions suivantes ont été menées pour communiquer, sensibiliser et former :

- Formation-sensibilisation sur le Logement d'abord à destination des professionnels et des élus
- Lettre aux élus de la CASA pour les encourager à promouvoir l'intermédiation locative
- Extranet et newsletter *Logement d'abord*
- Intervention à différents événements de la CASA, régionaux et nationaux
- Contributions à des ouvrages sur le *Logement d'abord*.

## 1. Actions conduites et résultats

### Concernant La plateforme

Construction et mise en œuvre d'une plateforme *Logement d'abord* avec un lancement en septembre 2022. Celle-ci met en œuvre trois actions sur le territoire de la CASA (avec un ETP coordinatrice Plateforme) :

- Conseil partenarial : cette instance permet aux professionnels accompagnant un ménage se trouvant dans une situation complexe autour d'une problématique de logement (hors compétence CCAPEX- expulsion) de disposer d'un conseil pluridisciplinaire pour définir un accompagnement et une solution adaptés.
- Coordination des parcours d'accompagnement : cette action est sollicitée si un besoin de coordination pluridisciplinaire du parcours d'accompagnement d'un ménage est identifié. Elle permet la co-construction et le suivi d'une solution personnalisée et pérenne vers et dans le logement du ménage, sur la base du consentement éclairé de ce dernier.

- Conseil stratégique : cette instance collecte les observations remontées par les professionnels en matière de blocages institutionnels qui freinent l'accès ou le maintien dans le logement des ménages. Il fait des préconisations pour faire évoluer les dispositifs de droit commun et les pratiques professionnelles.

La Plateforme joue, en outre, un rôle d'animation partenariale afin de favoriser l'interconnaissance et le dialogue entre les professionnels, avec notamment l'organisation de « visios de l'info », de visites sur site de partenaires, et la mise à disposition d'un site Internet dédié au *Logement d'abord*.

La Plateforme *Logement d'abord* de la CASA peut être saisie directement par les professionnels se trouvant bloqués devant une situation, ou par des instances traitant de « cas complexes ».

#### Quelques chiffres, sur 3 mois : de septembre 2022 (lancement) à décembre 2022

##### Nombre de saisines de la plateforme : 13, dont

- 11 du Conseil partenarial
- 2 pour la coordination des parcours d'accompagnement

##### Nombre de situations ayant nécessité la construction d'un accompagnement sur mesure :

0 pour le moment

##### Nombre d'actions partenariales : 7, dont

- 1 réunion de lancement
- 3 conseils partenariaux
- 2 " visios de l'info "
- 1 rencontre sur site

##### Nombre de partenaires actifs et leurs secteurs d'intervention : 135 personnes appartenant aux secteurs d'intervention suivants :

- social
- psychologique
- médical
- juridique / justice
- emploi
- hébergement
- handicap
- parentalité
- addiction.

## 2. Chantiers en cours et perspectives

### Perspectives 2023 :

Dans le cadre du renouvellement du plan quinquennal, le financement pour un ETP de travailleur social qui aurait la charge d'un "aller vers" à destination des publics cibles du LDA a été sollicité. Cet ETP pourrait être rattaché à la Plateforme LDA.

Ce professionnel devra :

- Effectuer des diagnostics sociaux pour les personnes/ménages invisibles relevant des publics cibles du LDA, identifiés via leur demande de logement social et non connus du SIAO en leur proposant une orientation vers les dispositifs existants en fonction de leur situation.
- Mettre en œuvre un accompagnement social sur mesure pour favoriser l'accès ou le maintien vers et dans le logement (en particulier dans le parc social) quand les dispositifs de droits communs ne le permettent pas.

## 3. Bonnes pratiques / Témoignages

### Un bilan positif et engageant :

Sur la Plateforme :

#### Éléments qualitatifs sur les actions de la PFTA

La mission d'animation de réseau partenarial qui a pour but de favoriser l'interconnaissance et le décloisonnement entre secteurs professionnels rencontre un vif intérêt des partenaires :

- Les "Visios de l'info" permettent ainsi à de nombreux professionnels de différents domaines d'intervention (bailleurs, juristes, médico-social, handicap, etc.) de se retrouver régulièrement et d'échanger autour d'une présentation d'une action ou d'un dispositif et de partager des questionnements quant à la prise en charge des publics. La régularité de cette action (une fois par mois), les modalités de déroulement (1 heure en visio le mardi de 11h à midi) et les thématiques proposées semblent répondre aux besoins des acteurs.
- Les rencontres partenariales (visites de sites) commencent également à se mettre en place : mieux appréhender les lieux d'accueil des ménages et comprendre les enjeux autour de la prise en charge des publics reçus sont les objectifs principaux de cette proposition d'animation. Elle permet également aux professionnels de se rencontrer physiquement, d'élargir leurs connaissances des dispositifs et leur réseau professionnel.
- Le site internet dédié au *Logement d'abord* de la CASA a été réorganisé pour être plus intuitif et mettre en avant les différentes actions proposées dans le cadre de la Plateforme. Son utilisation par les professionnels est en nette augmentation.

### Concernant les 3 actions principales de la Plateforme :

- Le Conseil Partenarial est une évolution de l'ancienne Plateforme Hébergement Logement de la CASA. Il conserve certaines caractéristiques mais présente des modalités d'orientation et de fonctionnement différentes (formulaire de saisine en ligne, situation anonymisée et sans reprise d'une séance à l'autre, collège élargi à différents secteurs d'intervention etc.) Le collège des professionnels conviés a été revu au cours de ce premier trimestre d'exercice pour cibler davantage les invités en fonction des spécificités des situations orientées. Cela implique de connaître bien en amont les problématiques pour avoir le temps de mobiliser les partenaires pertinents. Cette nouvelle organisation semble répondre aux besoins des prescripteurs. Les intervenants hors champ social stricto sensu répondent de plus en plus présents. Le partage des différentes approches professionnelles permet ainsi aux participants de repartir avec de nouvelles perspectives d'intervention, que ce soit sur du savoir (dispositif mobilisable) du savoir-faire (qui et comment interpellé tel ou tel service par exemple) ou du savoir être face à des problématiques complexes et multiples.
- La Coordination des Parcours d'Accompagnement est une action qui devrait se développer au cours de l'année 2023. Mobilisable quand les dispositifs et procédures de droit commun ne peuvent répondre aux problématiques liées aux logements des ménages, elle nécessite une adhésion écrite des ménages. Les orientations faites au cours de ce premier trimestre n'ont pas abouti à une prise en charge par la Plateforme. Elles ont néanmoins permis de réorienter les prescripteurs vers des dispositifs de droit commun non sollicités jusqu'alors ou de diagnostiquer que la problématique principale n'était pas l'absence de logement (et de réorienter les axes de travail du professionnel).
- Enfin la mobilisation du Conseil Stratégique devrait être possible en 2023, une fois qu'un nombre plus conséquent d'observations et de freins à l'accès ou au maintien des ménages dans un logement auront pu être effectués.

## → Métropole Toulon - Provence - Méditerranée ←

### 1. Actions conduites et résultats

#### Les objectifs de la Métropole MTPM dans le cadre de l'AMI Plan Logement d'abord renforcé

« La plateforme d'accompagnement doit permettre de proposer les synergies améliorant le parcours logement des personnes et les modalités opérationnelles, en un endroit dédié organisant les caractéristiques de l'accompagnement Logement d'abord. »

« Cette plateforme doit formaliser des solutions pragmatiques relevant des actions déjà expérimentées (benchmarking) et les spécificités du territoire Métropolitain (lien FSL - CIA - CCAPEX - dispositifs existants)... »

#### Les objectifs opérationnels :

- Répondre à une situation de cloisonnement des dispositifs d'accompagnement vers et dans le logement au niveau local, en recherchant une clarification, une visibilité et une logique de gestion mutualisée (guichet unique, plateforme ...).
- Reposer la configuration de la PF sur un recensement de l'offre de solution sous forme d'un état des lieux (logements conventionnés, mandat de gestion, nombre et types de mesures d'accompagnements sur le territoire), expérimentation en cours (plateforme...),
- Evaluer les ressources mobilisées au regard des besoins afin de garantir un parcours d'accompagnement sans rupture,
- Préconiser les modalités les plus adéquates et efficaces permettant la mobilisation de diagnostics de situation, des orientations, la gestion des cas complexes et la mise en œuvre d'accompagnements renforcés.
- Proposer des pistes de réponse en matière de parcours logement et de santé, par exemple via la mutualisation d'une équipe mobile santé (troubles psy, situation de handicap...).

#### Les objectifs de la PF LDA MTPM :

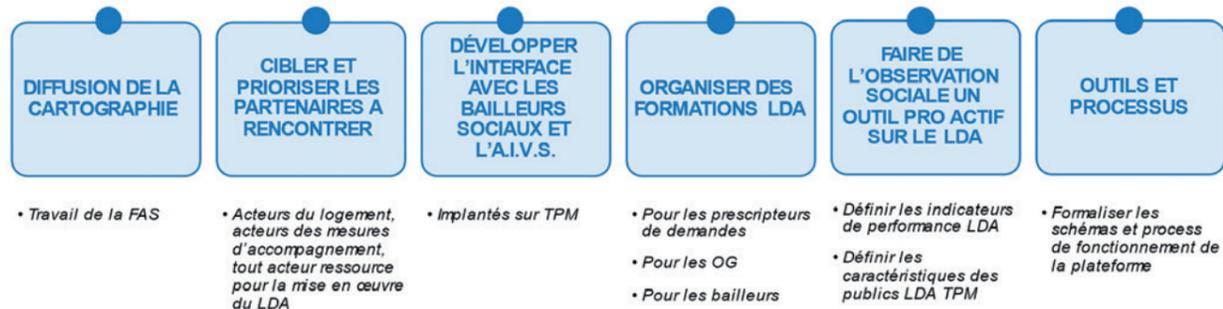
La PF mobilise l'ensemble des dispositifs et développe un partenariat opérationnel entre les professionnels, favorise les échanges et la coordination entre les professionnels. Elle permet l'élaboration collective d'actions, des réponses inter-institutions et partenariales, elle vise à :

- Améliorer l'évaluation des besoins d'accompagnement et renforce le recours aux dispositifs d'accompagnement dont le niveau d'étayage correspond aux besoins.
- Assurer la cohérence, la continuité et la fluidité des parcours résidentiels dans le cadre des parcours d'insertion et des parcours de vie. Elle prévient les ruptures d'accompagnement et recherche à mieux articuler les interventions. C'est un espace de mise en place d'actions concrètes entre les professionnels
- Assurer le meilleur traitement de l'ensemble des demandes de logement formulées par les personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder par leur propre moyen à un logement décent et indépendant.
- Élaborer des solutions aux problématiques spécifiques rencontrées par les personnes.

« La PF se centre sur les besoins des personnes et défend le principe d'équité des demandes ».

## 2. Chantiers en cours et perspectives

### 6 étapes prioritaires à venir



## 3. Bonnes pratiques / Témoignages

La présence des deux coordinatrices de la PF LDA sur le territoire MTPM constitue une valeur ajoutée pour favoriser un accompagnement pluridisciplinaire vers et dans le logement le plus adapté possible aux besoins des personnes.

### L'expérience des coordinatrices

#### → Le recrutement de professionnelles salariées du SIAO depuis plusieurs années assure :

- Une plus grande disponibilité
- Une expertise dans l'évaluation complète de la situation
- Une connaissance fine de l'offre
- La réalisation d'un diagnostic des besoins (identification des profils)
- Un accès et une participation à l'observation sociale du territoire

#### → La réassurance du principe de la personne au centre de son projet

- Une posture où le besoin de la personne est au centre des échanges
- Le point de départ vient de la parole de la personne
- Un contact individuel et rapproché avec les personnes pour identifier la demande
- Une évaluation approfondie de la situation

#### → La PF génère une dynamique

- La création des 2 postes spécifiques à la coordination de la PF (et dégagées des autres activités du service) renforce cette coordination et permet
- Une vision partagée, le rapprochement des pratiques
- Une meilleure interconnaissance
- La synergie entre acteurs plus importante
- Le développement de solutions d'accompagnement innovantes (propositions d'adaptation, de coordination, de mutualisation)

- L'assurance d'actions d'accompagnement mieux coordonnées
- Une mobilisation soutenue dans la démarche réflexive et projective des acteurs de terrains
- Les partenariats plus étroits
- La recherche de retours d'expériences des personnes accompagnées
- La recherche de pratiques inspirantes
- La PF est un moyen d'accroître la concertation, la collaboration et la communication
- L'identification de personnes ressources, de référentes connues et rencontrées facilite l'échange et le partage, favorise la relation de confiance
- Le partage de méthodes de travail accélère le processus de prise de décision
- Une régulation plus approfondie
- La culture de cette organisation est une valeur ajoutée
- L'engagement est plus fort
- La PF est plus efficace et plus réactive
- La centralisation des demandes rend plus efficace
- La coordination est plus opérationnelle
- La PF améliore l'évaluation
- La PF développe la capacité des acteurs à déterminer ce qui est le plus approprié pour la personne accompagnée (force de propositions)
- Le parcours de la personne est regardé plus attentivement, plus finement permettant une réponse plus personnalisée, et en conséquence la fluidité du parcours est mieux assurée
- Un meilleur suivi est assuré.



## AXE V : GOUVERNANCE

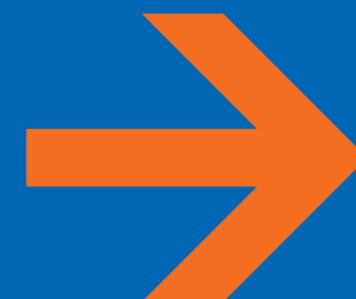


Photo CAndrii Leonov - Unsplash

## La réforme des SIAO

La réforme des SIAO, engagée par l'instruction du 31 mars 2022, vise à réaffirmer le rôle du SIAO comme clé de voûte du service public de la rue au logement et lui donner la légitimité nécessaire.

Elle renouvelle le cadre d'intervention des SIAO en réformant la gouvernance et en particulier en affirmant le pilotage de l'État. Désormais, c'est le préfet de département qui présidera le comité stratégique partenarial associant notamment les collectivités locales volontaires (notamment territoires accélérés LDA) des représentants des opérateurs du secteur AHI et des bailleurs sociaux, des représentants des personnes accompagnées.

En termes de pilotage des parcours, elle prévoit notamment une commission unique d'examen, c'est-à-dire une seule file active et plus deux (urgence/insertion) et un traitement partenarial des situations complexes. Sont également définies comme orientations stratégiques :

- Le principe d'une évaluation systématique des personnes à la rue (cible 100 %), avec une évaluation flash dans les 72 h suivant la demande, et des évaluations approfondies dans les deux mois
- Le suivi de la progression des parcours
- Le renforcement des partenariats avec bailleurs sociaux et opérateurs du logement adapté
- Une convention cadre sur la coordination de la veille sociale et la coordination des acteurs concourant à la progression des parcours
- Le développement des partenariats, notamment santé, addictologie, OFII.

Enfin, le renforcement de l'observation sociale comme outil d'aide à la décision est réaffirmé.

### 1. Actions conduites et résultats

La DREETS a structuré une fonction d'observatoire régional du SI SIAO, portée par le chargé de mission du SIAO de Vaucluse. La fonction est double : harmoniser le traitement et l'analyse des données par les statisticiens des SIAO et produire des éléments d'aide à la décision régionale, en particulier sur la demande.

Une première production de l'observatoire annuel a été réalisée en 2022, et présentée dans les instances de gouvernance. Le travail pour 2023 est en cours.

Le chargé de mission observation a par ailleurs été mobilisé pendant le plan hiver et notamment le plan 0 enfant à la rue.

Par ailleurs, la DREETS anime le club régional des SIAO depuis 2019. Dans ce cadre, en 2022 a été notamment lancé un travail partenarial de construction et d'expérimentation d'une grille de diagnostic flash, dans le département du Var. L'expérimentation est étendue dans les Bouches-du-Rhône.

Dans les départements, la mise en œuvre de la réforme a été légèrement décalée par rapport à l'instruction, du fait de la crise ukrainienne. Par ailleurs, la diversité des statuts et organisations des SIAO de la région (ex : deux SIAO dans les départements des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône) fait que tous n'ont pas le même niveau de transformations à mettre en œuvre. Elle est néanmoins en bonne voie dans tous les départements.

Plusieurs départements ont achevé le travail de diagnostic / audit (83, 13, 06, 84) et des groupes de travail sont lancés sur les différents axes de l'instruction, en fonction des écarts à la cible type (gouvernance et partenariats (dont bailleurs), file active / gestion des parcours, coordination veille sociale, observation...).

### 2. Chantiers en cours et perspectives

#### Alpes-Maritimes :

Un audit est intervenu en fin d'année 2022 et a permis de dégager des axes de travail forts pour la réorganisation du SIAO 06 qui a vu le jour le 14 février 2023.

Une nouvelle lettre de mission du préfet au SIAO pour la période 2023-2024 a été signée le 21 mars 2023 ayant pour axes majeurs l'insertion par l'activité économique et la construction d'un observatoire local de veille sociale. D'autres axes y sont développés : le suivi qualitatif et quantitatif du secteur de la veille sociale et du logement adapté et le logement social.

Le SIAO des Alpes-Maritimes, nouvellement doté d'un directeur et d'une nouvelle organisation, doit désormais mettre en œuvre un projet de service et suivre sa lettre de mission. Les comités stratégiques partenariaux sont planifiés tout au long de l'année 2023 (un par trimestre) pour permettre un meilleur pilotage territorial. Un des axes stratégiques est de faire participer aux comités stratégiques partenariaux un panel de partenaires suffisamment large pour couvrir les problématiques du secteur AHI et du logement avec la participation active sollicitée des bailleurs sociaux.

#### Bouches-du-Rhône :

Le SIAO des Bouches-du-Rhône est composé de deux unités : un GCSMS en charge de l'orientation des publics vers les places d'insertion et le logement et un service 115 porté par une association. Le dispositif hôtelier est géré par le GCSMS. Ce fonctionnement en silo ne répond pas aux exigences de la circulaire du 31 mars 2022. Depuis le mois de septembre 2022, des travaux sont menés pour rendre le SIAO « Logement d'abord » compatible. Un premier comité de pilotage stratégique s'est tenu en décembre 2022, au cours duquel ont été actés un élargissement de la gouvernance ou son changement de statut et l'intégration du service 115 dans le fonctionnement global du GCSMS.

- Aujourd'hui le rapprochement est en cours et devrait aboutir en fin d'année 2023 tout comme l'élargissement de la gouvernance.

- Parallèlement, dans le cadre de l'AMI LDA, le financement d'un cabinet de consultants a pu être mobilisé pour accompagner le SIAO dans sa transformation opérationnelle. Les premiers éléments de diagnostic font état d'un manque de procédures internes pour optimiser les orientations vers les dispositifs mais également du manque de lien entre le secteur de l'urgence, le secteur insertion et le secteur logement.

Des travaux sont en cours sur la réécriture du règlement 115.

Des groupes de travail thématiques (santé, jeunes, insertion pro, sortie de prostitution...) sont par ailleurs mis en place.

### 3. Témoignages / Bonnes pratiques

#### Var :

La démarche a été lancée en juillet 2022 avec une réunion visant à présenter l'instruction et la démarche à tous les acteurs du département. Un diagnostic a été réalisé par l'ANSA et présenté aux partenaires en mars 2023.

Il en ressort que le SIAO du Var est un SIAO unique bien implanté et identifié sur le territoire. Il est d'ores et déjà en grande majorité en conformité avec l'instruction de mars 2022 mais peut encore progresser.

#### Avancées, pistes et priorité de travail

Des axes de progrès plus prioritaires ont été identifiés et font l'objet de groupes de travail afin d'affiner les actions à déployer :

- Renforcer les liens entre le SIAO et les bailleurs sociaux ;
- Renforcer la coordination de la veille sociale ;
- Mettre en place une stratégie partenariale en faveur du Logement d'Abord ;
- Mettre en cohérence évaluation et prescription parmi une diversité d'acteurs.

Enfin, une convention quadripartite relative à la mise en place de la plateforme d'accompagnement a été signée entre la Métropole, l'État, le SIAO et la FAS.

Cette plateforme est aujourd'hui active et les deux coordinatrices ont défini les bases de cette plateforme portée par le SIAO.

#### Hautes-Alpes :

À la croisée de l'instruction du 31 mars 2022 et du PDALHPD 2022-2027, le positionnement du SIAO va être retravaillé en 2023 afin de réaffirmer son rôle de clé de voûte de la stratégie de la rue au logement.

Des pistes de travail ont d'ores et déjà été identifiées et seront évoquées lors de groupes de travail dont la première réunion est prévue en juin :

- Mener une réflexion avec les partenaires pour donner la possibilité au SIAO, si cela semble pertinent, de prescrire directement, hors commission, les orientations "simples" proposées par les travailleurs sociaux et réserver les temps de commissions aux cas complexes (instruction du 31/03/2022)
- Construire une logique de plateforme dans laquelle l'ensemble des dispositifs financés État / Département / ARS seraient intégrés permettant ainsi une meilleure lisibilité
- Poursuivre et renforcer le partenariat avec l'ARS et des acteurs de santé pour améliorer la connaissance et l'orientation des dispositifs dédiés aux publics vulnérables au regard de la santé mentale et de l'addictologie
- Informer les travailleurs sociaux de la palette des dispositifs existants

La difficulté réside dans le faible effectif du SIAO (2,3 ETP) qui fournit un travail de qualité fortement apprécié de l'ensemble des partenaires mais ne peut réaliser l'ensemble des missions, notamment celle d'observatoire social.

## SYNTHÈSE & PERSPECTIVES



Photo Caroline Martinez - DREETS PACA

La stratégie du *Logement d'abord* a vocation à se poursuivre dans les années à venir, en fonction des orientations nationales en cours de finalisation.

La politique régionale de transformation de l'offre doit se poursuivre avec les axes suivants :

- La transformation de nuitées d'hôtel en HU (hébergement d'urgence) ;
- La CHRisation de places d'HU ;
- L'augmentation du nombre de places de mise à l'abri ;
- Le dégagement de moyens pour développer « l'aller-vers » et l'accompagnement hors les murs.

Pour accompagner ce travail, les services de l'État renforceront leur rôle de pilotage pour :

- Animer la fonction d'observation au niveau départemental et régional
- Mieux piloter l'offre et notamment la mise à disposition des places de logement adapté aux SIAO.

Par ailleurs, le processus d'évaluation et d'orientation des personnes par les SIAO et les acteurs de la veille sociale doit poursuivre son amélioration, notamment afin de désengorger l'hôtel. Dans ce cadre, il revient aux DDETS de suivre la réalisation des diagnostics de manière systématique et rapide des personnes hébergées, en s'appuyant notamment sur le diagnostic flash, et la réévaluation des personnes dont le séjour est anormalement long, comme cela se fait dans le Var et les Alpes-Maritimes.

La réforme des SIAO est un chantier particulièrement stratégique en PACA. Dans les deux principaux départements, deux SIAO co-existaient : un pour l'urgence, et un pour l'insertion, qui devront être unifiés.

Cette réforme doit affirmer le rôle de pilote de l'État et élargir le tour de table de la gouvernance, afin de renforcer la légitimité d'action des SIAO et leur place centrale dans le dispositif AHI.

En termes opérationnels, l'unification de la file active et la coordination de la veille sociale reste un axe de développement important dans la plupart des départements.

En parallèle de la réduction du parc d'hébergement, les actions menées sur le logement adapté devraient poursuivre leur dynamique lancée sur la période 2017-2022, sur les années à venir. Il convient de continuer le développement des pensions de famille et résidences accueil, de l'intermédiation locative et des autres mesures de logement accompagné (IML+, résidences sociales, etc.). Si la dynamique enclenchée sur l'IML devrait légèrement se stabiliser dans les années à venir aux alentours de 600 places/an, l'activité des pensions de famille devrait, quant à elle, continuer à se développer de manière importante. Il est prévu l'ouverture de 280 places en 2024 et de 115 places en 2025.

Le développement des résidences sociales est, également, un enjeu majeur pour les années à venir dans la production du logement accompagné en PACA.

Dans le spectre du plan *Logement d'abord*, le public « jeunes » constitue une cible prioritaire pour laquelle le développement des FJT apparaît essentiel.

Le soutien des mesures d'accompagnement social et du FNAVDL est également déterminant dans les prochaines années. Dans ce cadre, et en lien avec les plateformes territoriales d'accompagnement social, le travail de coordination des mesures d'accompagnement mené avec les différents partenaires et les collectivités territoriales doit se poursuivre.

Afin d'accélérer l'accès au logement et l'autonomisation des personnes relogées, deux orientations sont privilégiées :

→ **Coordonner et développer les passerelles entre l'accès au logement et l'accès à l'emploi :**

- La mise en place du CEJ-JR constitue un premier levier qu'il conviendra de pérenniser mais aussi d'augmenter ;
- Le renforcement des partenariats avec le secteur de l'emploi – insertion par l'activité économique (prescription mesures SIAE) doit se poursuivre de même que la coordination et la sensibilisation des acteurs du logement aux problématiques d'accès à l'emploi (CRHH, formations croisées des acteurs).

→ **Renforcer l'accompagnement sanitaire et médico-social des populations précaires :**

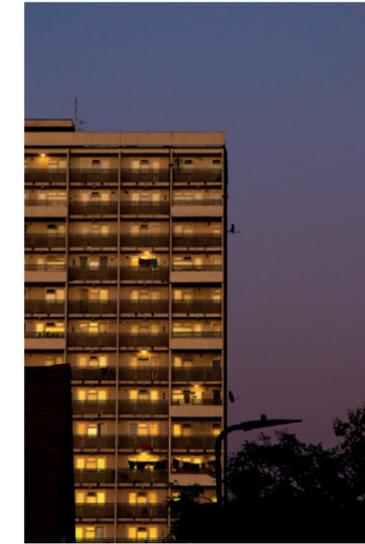
- Participation des opérateurs de santé aux instances de régulation et de coordination (SIAO, plateformes territoriales) ;
- Financer des actions transversales d'accompagnement social et médico-social. À ce titre la mise en place de postes de psychologues, directement auprès du secteur AHI doit se poursuivre.
- Dans le cadre du comité de pilotage sur les inégalités de santé, renforcer l'observation et favoriser le recours aux droits des personnes.

En conclusion, malgré la dynamique de production, le bilan de la politique *Logement d'abord* sur la période 2017-2022 demeure en demi-teinte :

- Le passage des personnes hébergées au logement accompagné peut être difficile à mettre en place ;
- La transition vers l'autonomie des personnes hébergées est complexe à mettre en œuvre malgré un accompagnement social important ;
- La captation et la production du logement accompagné se heurte parfois aux réticences des élus locaux.

Ainsi, le décloisonnement des acteurs, le financement d'un accompagnement social transversal et innovant et le soutien de l'État dans la coordination des mesures avec les collectivités territoriales seront donc des enjeux cruciaux dans les années à venir pour garantir la pérennité du *Logement d'abord*.

# ANNEXES



## Fluidité

### Objectifs & résultats 2018-2022 :

Attribution des logements sociaux aux ménages sortant d'hébergement généraliste

Département	2018		2019		2020		2021		2022		Totalité 2018-2022	
	objectifs	résultats	objectifs	résultats								
04	23	0	23	11	23	13	27	16	25	26	121	66
05	26	30	26	29	26	33	15	28	29	38	122	158
06	102	125	102	128	102	86	114	172	145	168	565	679
13	301	282	301	300	301	285	317	337	360	316	1 580	1 520
83	139	102	139	109	139	118	128	140	150	133	695	602
84	75	46	76	60	76	77	99	73	91	111	417	367
<b>PACA</b>	<b>666</b>	<b>585</b>	<b>700</b>	<b>637</b>	<b>700</b>	<b>612</b>	<b>700</b>	<b>766</b>	<b>800</b>	<b>792</b>	<b>3 566</b>	<b>3 392</b>

### Objectifs & résultats 2020-2022 :

Attribution des logements sociaux aux ménages sans-abris ou en habitat de fortune

Département	2020		2021		2022		Total plan quinquennal
	objectifs	résultats	objectifs	résultats	objectifs	résultats	résultats
04		11	23	8	23	12	31
05		7	13	12	26	11	30
06		92	100	105	133	153	350
13		317	277	395	329	397	1 109
83		104	111	120	137	121	345
84		83	86	65	83	88	236
<b>PACA</b>		<b>614</b>	<b>610</b>	<b>705</b>	<b>730</b>	<b>782</b>	<b>2 101</b>

## Produire

### Résultats 2018-2022 : intermédiation locative

Dép.	Obj. quinq.	2018	2019	2020	2021	2022	Total 2018-2022
04	156	71			35	40	146
05	173	10	43	31		10	94
06	750	290	378	374	305	271	1 618
13	1 285	295	87	19	671	110	1 182
83	454	153	170	165	78	94	660
84	286	114	159	51	78	44	446
DR (AAP ARS)	120						
<b>PACA</b>	<b>3 224</b>	<b>933</b>	<b>837</b>	<b>640</b>	<b>1 167</b>	<b>569</b>	<b>4 146</b>

### Résultats 2017-2022 : pensions de famille

Dép.	Obj. quinq.	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total depuis 2017
04	33		30					30
05	1		1					1
06	194		21		11	39	5	76
13	393		12	91	29	4	50	186
83	186	38	18	57			21	134
84	77	20	28	22	15			85
<b>PACA</b>	<b>883</b>	<b>58</b>	<b>110</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>43</b>	<b>76</b>	<b>512</b>

### Prévisionnel et calendrier d'ouverture des places 2023-2026 : pensions de famille

Dép.	Places non ouvertes validées en COTECH	Places prévues en 2023	Places prévues en 2024	Places prévues en 2025	Places prévues en 2026
04					
05					
06	147	47	43	57	
13	331	77	199	55	
83	38	38			
84	73	35	13		25
<b>PACA</b>	<b>589</b>	<b>197</b>	<b>255</b>	<b>112</b>	<b>25</b>



# GLOSSAIRE

<b>3DS :</b>	loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale	<b>DSF :</b>	Diagnostic social et financier
<b>AAP :</b>	Appel à projets	<b>EPCI :</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>ACT :</b>	Appartement de coordination thérapeutique	<b>ELAN :</b>	loi relative à l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
<b>ADIL :</b>	Association Départementale d'Information sur le Logement	<b>EMPP :</b>	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
<b>ADJ :</b>	Accueil de jour	<b>FAPIL :</b>	Fédération des associations et des acteurs pour la promotion et l'insertion par le logement
<b>ADL :</b>	Accompagnement dans le logement	<b>FAS :</b>	Fédération des acteurs de la solidarité
<b>AGLS :</b>	Aide à la Gestion Locative Sociale	<b>FJT :</b>	Foyer Jeune Travailleur
<b>AGIR :</b>	Accompagnement global et individualisé des réfugiés	<b>FNAV :</b>	Fonds National d'Aide à la Pierre
<b>AMI :</b>	Appel à Manifestation d'Intérêt	<b>FNAVLD :</b>	Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
<b>AMP :</b>	Aix-Marseille Provence Métropole	<b>FVV :</b>	Femmes victimes de violences
<b>AHI :</b>	Accueil Hébergement Insertion	<b>FSL :</b>	Fonds de Solidarité pour le Logement
<b>AIVS :</b>	Agence Immobilière à Vocation Sociale	<b>FSM :</b>	Femmes sortant de maternité
<b>ALUR :</b>	loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové	<b>GCSMS :</b>	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
<b>AR Hlm :</b>	Association Régionale des habitations à loyer modéré	<b>HLM :</b>	organisme d'Habitations à Loyer Modéré
<b>ANAH :</b>	Agence nationale de l'habitat	<b>IML :</b>	Intermédiation locative
<b>ARS :</b>	Agence régionale de Santé	<b>LDA :</b>	Logement d'abord
<b>AVDL :</b>	Accompagnement Vers et Dans le Logement	<b>LEC :</b>	Loi relative à l'égalité et la citoyenneté
<b>ASLL :</b>	Accompagnement social lié au logement	<b>LLS :</b>	Logements locatifs sociaux
<b>CAARUD :</b>	Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues	<b>MDPH :</b>	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
<b>CAPIL :</b>	Commission d'Accompagnement de Personnes en Impayés de Loyer	<b>MOUS :</b>	Maitrisés d'œuvre urbaine et sociale
<b>CASA :</b>	Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis	<b>MSA :</b>	Mutualité sociale agricole
<b>CAF :</b>	Caisse d'allocations familiales	<b>MSD :</b>	Maison des Solidarités Départementale
<b>CALEOL :</b>	Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements	<b>MNCA :</b>	Métropole Nice-Côte-d'Azur
<b>CCAS :</b>	Centre Communal d'Action Sociale	<b>MRPIE :</b>	Mission Régionale de la Politique Immobilière de l'Etat
<b>CCAPEX :</b>	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives	<b>MTPM :</b>	Métropole Toulon-Provence-Méditerranée
<b>CEJ :</b>	Contrat d'Engagement Jeune	<b>OFII :</b>	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
<b>CEJ-JR :</b>	Contrat d'Engagement Jeunes en rupture	<b>PACA :</b>	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>CD :</b>	Conseil départemental	<b>PASS :</b>	Parcours d'accès spécifique santé
<b>CGEDD :</b>	Conseil général de l'environnement et du développement durable	<b>PCB :</b>	Point Conseil Budget
<b>CGLLS :</b>	Caisse de Garantie du Logement Locatif Social	<b>PEX :</b>	Prévention des expulsions
<b>CIA :</b>	Convention Intercommunale d'Attribution	<b>PDALHPD :</b>	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
<b>CIL :</b>	Carnet d'information du logement	<b>PFRBI :</b>	Plateforme régionale du budget de l'immobilier du SGAR
<b>CH :</b>	Centre d'hébergement	<b>PLAI :</b>	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
<b>CHITS :</b>	Centre Hospitalier Intercommunal Toulon	<b>PLAI adapté :</b>	Prêt Locatif Aidé d'Intégration adapté
<b>CHRS :</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	<b>PFTA ou PF :</b>	Plateforme territoriale d'accompagnement
<b>CHU :</b>	Centre d'Hébergement d'Urgence	<b>PPGDID :</b>	Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs
<b>CLSM :</b>	Conseil local de santé mentale	<b>PLIE :</b>	Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi
<b>CMSMH :</b>	Coordination Marseillaise Santé Mentale et Habitat	<b>PLH :</b>	Programme local de l'habitat
<b>CMP :</b>	Centre médico-psychologique	<b>PTSM :</b>	Projet territorial de santé mentale
<b>CRHH :</b>	Comité régional de l'habitat et l'hébergement	<b>QPV :</b>	Quartier Prioritaire de la Ville
<b>CVIF :</b>	Commissions de violences intra-familiales	<b>SAMSAH :</b>	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
<b>CTPE :</b>	Commission technique de prévention des expulsions	<b>SI-SIAO :</b>	Système d'information du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
<b>CSAPA :</b>	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie	<b>SIAO :</b>	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
<b>CUS :</b>	Convention d'Utilité Sociale	<b>SIAE :</b>	Structure d'insertion pour l'activité économique
<b>DAC :</b>	Dispositif d'appui à la coordination	<b>SGAR :</b>	Secrétaire général pour les Affaires régionales
<b>DALO :</b>	Droit au logement opposable	<b>SNE :</b>	Système national de l'édition
<b>DDETS-PP :</b>	Direction départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations	<b>SRU :</b>	Loi Solidarité et renouvellement urbain
<b>DDT :</b>	Direction départementale des Territoires	<b>SYPLO :</b>	Système Priorité Logement (logiciel)
<b>DHUP :</b>	Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages	<b>UDAF :</b>	Union Départementale des Associations familiales
<b>DIHAL :</b>	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement	<b>ULAM :</b>	Unité Logement d'Accompagnement Mobile
<b>DREAL :</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	<b>UNAFAM :</b>	Union nationale de familles et amis de personnes
<b>DREETS :</b>	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail & des Solidarités	<b>UNAFO :</b>	Union Professionnelle du Logement Accompagné
		<b>TJ :</b>	Tribunal Judiciaire

**POUR ECOUTER  
LE PODCAST DE LA DREETS  
SUR LE LOGEMENT DES JEUNES**



Illustration © Luigi Carbonara

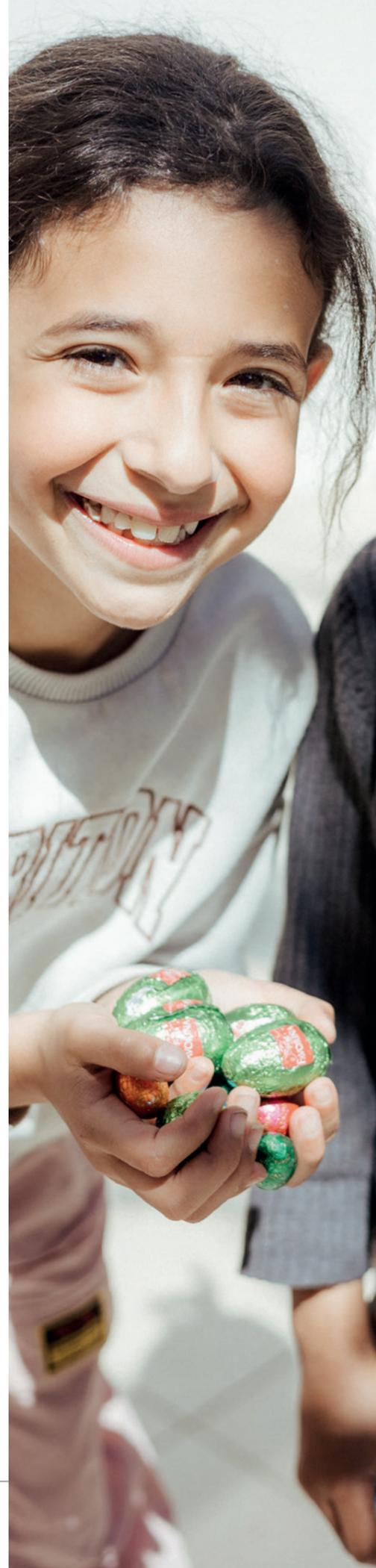


Photo Caroline Martinez - DREETS PACA



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

Mai 2023

Edition **DREETS PACA** (Direction régionale de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Direction de la publication : **Jean-Philippe Berlemont**

Rédaction et coordination éditoriale : **Caroline Martinez**

Contributions rédactionnelles : Léopold Carbonnel, Delphine Crouzet, Manon Castells, Jérôme Blanche, Rémi Belle, Pierre Franc, Marion Denis, Damien Pouteil-Noble, Magali Debono, Stéphanie Hachet, Marie-Claude Bertrand, Delphine Honnorat, Anthony Barraco, Julia Hugues, Carine Duhamel, Anna Zaquin, Sophie Ricard, Alexandre Piton, Lydie Appassamy, Caroline Demarcq, Amandine Martin, Angélique Fritz, Justine Massip, Solenn Cappelli, Samira Zaidan, Sabine Cuevas, Manuel Bueno, Marjorie Combalbert, Mélanie Parent, Thomas Scandellari, Anne-Laure Bertachinni, Christelle Mouren, Nicolas Blaison, Stéphan Jakob

Maquette :  
Crédit photos :

François Nagot - Alliage Design - Marseille  
Caroline Martinez (DREETS PACA) - Unsplash